Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 116 (1980)

Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

24

1172

Montreux, le 22 août 1980

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

SPV: Séminaire d'automne et congrès culturel

Photo Doris Vogt (tous droits réservés)

Sommaire

DOSSIER «JEUNESSE ET ÉCONOMIE»
L'économie jurassienne 753
ÉDITORIAL
Perspectives 1980-1981 738
RUBRIQUE ROMANDE
Assemblée des délégués 739
Radio et TV éducatives 741
La chronique du groupe de réflexion 742
IRDP 743
Concours «Vive la radio» 743
VAUD
XXIIe Séminaire d'automne 744
8e Congrès culturel 746
Résolution 747
SPV 747
Agenda 748
Membres honoraires 748
«Informations-documents» 749
CFCV 749
Collecte 749
SOS 749
Rousseau, Pestalozzi... 749
Chœurs de jeunes 750
Bibliothèque circulante 750
GENÈVE
Lettre 757
Promotions 80 757
Nominations sauvages 757
La maîtresse en ballade 758
Ceux qui s'en vont 758
NEUCHÂTEL
Comité central 759
Déclaration d'intention 759
Rappel 759
Changement d'adresse 759
JURA
Le CC travaille pour vous 760
Compensation du renchérissement 760
Commission pédagogique 761
Maîtres secondaires 762
Non-réélection 762
La latin ou la cuisine 763
Les écoliers travaillent-ils trop? 763
Ceux qui s'en vont 763
JURA BERNOIS
Assemblée SEJB 764
Section Bienne-La Neuveville 765
Centre de perfectionnement 766
FRIBOURG
Communication 767
Comité cantonal 767
Musée d'histoire 767
VALAIS
Enseignement de l'allemand 768
Une dictée! Encore? 768
DIVERS
Horaire RTVE 769
Pestalozzi 769
OSL 769
Concours contes 770

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):
René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):
Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.
André PASCHOUD, En Genevrex, 1605 Chexbres.
Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 624762. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.—;
étranger Fr. 55.—.

Editorial

Perspectives 1980-1981

Il est de tradition, en cette période de reprise des classes et à l'orée d'une nouvelle année scolaire que nous vous présentions les principales actions que votre association professionnelle entend mener.

Le climat général, influencé par une situation internationale dont les retombées sur l'économie de notre pays sont évidentes, n'est pas des plus favorables à l'enseignement ni à l'enseignant par voie de conséquence. Il suffit pour vous en convaincre de lire la déclaration d'intentions votée par la dernière assemblée des délégués: les diminutions de crédits, l'effectif des classes et la fermeture d'écoles y tiennent une place importante. Il convient donc d'intensifier la lutte dans ces domaines et l'exécutif SPR, pleinement soutenu par l'assemblée des délégués, a d'ores et déjà orienté sa campagne d'information dans cette direction.

Au-delà des principes généraux évoqués par cette déclaration d'intentions, il faut se souvenir que le mouvement de coordination — souhaité et voulu à l'origine par les enseignants — peut être remis en cause ou fortement ralenti par des mesures financières restrictives. A l'enthousiasme d'une idée généreuse et à l'espoir d'un renouveau pédagogique fondamental ont succédé les difficultés concrètes de l'application. On coordonne donc avec une plus grande réserve et cela ne peut être qu'une bonne chose dans la mesure où il est maintenant nécessaire de laisser aux praticiens le temps nécessaire à «digérer» les réformes proposées et à les appliquer harmonieusement. Cette prudence, cet étalement dans le temps ne sauraient toutefois justifier une diminution des moyens nécessaires précisément à la mise en place des nouveaux programmes, méthodes et moyens d'enseignement. Or certains indices, quelques-uns diront certaines menaces, nous font redouter un resserrement des crédits affectés à l'enseignement en général, à la coordination en particulier. La SPR ne saurait admettre de tels faits.

En effet et plus que jamais, nous aurons besoin pour réussir cette vaste entreprise de classes à effectif décent, d'un climat relativement serein en matière de sécurité de l'emploi et de l'appui des institutions spécialisées dans la recherche et la documentation pédagogiques.

Ce n'est donc pas le moment d'économiser quelques dizaines voire quelques centaines de milliers de francs. On nierait ainsi la valeur des sommes investies ces dix dernières années, on mettrait en cause les efforts consentis durant le même laps de temps par les enseignants primaires et secondaires concernés et on compromettrait — gravement à notre sens — la poursuite d'un mouvement voulu pour adapter l'école aux exigences de cette fin de XXe siècle.

C'est donc sur ces différents plans que la SPR entend porter, en priorité, ses efforts. Sachez donc, en découvrant peut-être cette année une nouvelle volée d'élèves, que votre association professionnelle romande et ses sections cantonales sont très attentives à vos conditions de travail.

Bonne reprise à chacun!

F. Bourquin.

Assemblée ordinaire des délégués SPR

C'est sous la présidence efficace de notre collègue Claude Juillerat (SEJ) que s'est tenue à Yverdon, le samedi 14 juin 1980, l'assemblée ordinaire des délégués SPR. Avant d'entrer en matière sur l'ordre du jour, les délégués ont entendu les allocutions de:

- *M. J.-J. Allisson, directeur des écoles primaires d'Yverdon;*
- *Mme Vivian Storlum de la CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante);*
- *M. Henri Mégroz du CARESP (Cartel romand des enseignants secondaires et professionnels);*
- *M. J.-P. Buri, de la CASE/KOSLO (Conférence des associations suisses d'enseignants).*

Communications

A ce point de l'ordre du jour, le président SPR, Jean-Jacques Maspéro, profite d'informer l'AD de certaines modifications survenues à l'exécutif SPR ou dans quelques délégations. Il salue plus particulièrement:

- Mme Myriam Repond, nouvelle présidente de la SPF;
- M. Paul Moeckli, nouveau président du SEJ;
- M. Jean-Jacques Bolle, nouveau président du SAE-SPN;
- M. Hugues Plomb, nouveau président de l'association primaire du SEJ;
- Mme Françoise Doriot et M. Michel Macheret, nouveaux membres du comité central SPR;
- M. Jean-Pierre Buri, nouveau vice-président de la CASE/KOSLO;
- Mme Liliane Urben, nouveau membre du comité européen de la CMOPE.

Il signale également l'affiliation par le SEJ de l'Association jurassienne des maîtresses de travaux à l'aiguille.

Le président SPR informera également l'assemblée des développements du projet SIPRI et dira ses craintes devant la réduction des crédits accordés à l'éducation en général et en particulier les compressions budgétaires imposées à l'IRDP.

Comptes 1979

Les comptes 1979 ont été publiés dans l'«Educateur». Ils sont commentés par notre trésorier. Après la déclaration des vérificateurs, ils sont adoptés à l'unanimité.

Français

Au vu de certaines attaques dont fait l'objet le programme romand d'enseignement renouvelé du français, l'assemblée des délégués tient à réaffirmer la position de la SPR par la déclaration suivante approuvée sans opposition (quelques abstentions):

RAPPEL DE LA POSITION DE LA SPR AU SUJET DE L'ENSEIGNEMENT RENOUVELÉ DU FRANÇAIS

1. Les programmes

Les programmes de français de CIRCE I et II (à ne pas confondre avec la méthodologie) ont paru dans l'«Educateur» pour consultation des membres individuels et des sections comme tous les autres programmes coordonnés d'ailleurs.

Lors de ces consultations, une très nette majorité de membres et l'ensemble des sections cantonales de la SPR se sont prononcés en faveur de ces programmes, ceci, avec des réserves mineures dont il a largement été tenu compte.

La place prépondérante réservée à l'expression orale, l'esprit général conforme à une pédagogie active, l'approche cohérente des phénomènes linguistiques ont été les facteurs déterminants de l'acceptation de ces nouveaux programmes par la SPR.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'application des programmes scolaires est obligatoire pour l'enseignant; c'est son contrat pédagogique!

2. La méthodologie

Les nouveaux programmes nécessitant une profonde modification de l'enseignement du français, il a été décidé, d'entente avec la SPR, de charger quatre enseignants, spécialistes du français, de rédiger une méthodologie qui rendrait les objectifs de ces nouveaux programmes accessibles à des généralistes.

La méthodologie appelée «Maîtrise du français» a été «lancée sur le marché» après la procédure de consultation suivante:

1. *Constitution d'une commission d'examen paritaire qui a pu prendre connaissance des textes à l'état de projet et proposer aux auteurs les adaptations nécessaires.*
2. *Diffusion du «manuscrit» aux sections cantonales pour consultation. Ces documents volumineux étaient en nombre suffisant pour être examinés par les comités des sections et les commissions pédagogiques cantonales.*
3. *Retour des informations à la commission d'examen romande — deuxième adaptation du manuscrit par les auteurs.*
4. *Acceptation de l'ouvrage par la Commission romande des moyens d'enseignement (COROME) sur préavis de la commission d'examen et diffusion aux cantons.*

La SPR reconnaît à la méthodologie présentée une cohérence pédagogique qui n'existait pas jusqu'alors. Son caractère novateur apparaît dès les premières pages (tableaux des objectifs, principes de la démarche, situations de communication, activités langagières, activités-cadres). Le meilleur de «Maîtrise du français» n'est pas à chercher dans les raffinements techniques, mais dans l'esprit général d'une démarche qui se veut la plus motivante possible.

En complément de la méthodologie, la SPR a demandé (et obtenu) que des moyens d'enseignement destinés aux élèves soient fournis aux classes **avant** *toute introduction généralisée de l'enseignement renouvelé.*

La liberté de l'enseignant

En plus des lignes directrices concernant l'organisation des recyclages (compétences cantonales) qui ont fait l'objet d'un rapport détaillé paru dans un numéro récent de l'«Educateur», la SPR a toujours soutenu la politique suivante au sujet de toute nouveauté pédagogique:

Le contenu d'une méthodologie n'a rien

d'un dogme ni d'un texte sacré. Le «livre de méthodologie», en l'occurrence «Maîtrise du français», est un ouvrage, parmi d'autres, que l'enseignant consulte; rien de plus; mais rien de moins. De cet ouvrage, il reste, bien sûr, à être capable de bien user.

Les «animateurs de français» ont eu ou auront le courage de se lancer les premiers dans l'expérimentation. Ils méritent l'appui de la SPR. Ils doivent se garder de suggérer — ou pire, d'imposer — une quelconque application rigide et littérale de la méthodologie proposée.

Il est essentiel que les enseignants fassent un plein usage de leur liberté d'appréciation. L'enseignant est seul compétent pour choisir, dans les systèmes didactiques rénovés, les éléments qui conviennent à sa propre conception pédagogique, à ses possibilités personnelles d'adaptation, aux conditions particulières dans lesquelles il travaille avec ses élèves.

Déclaration d'intentions

Après discussion et amendements, la déclaration d'intention du Comité central est acceptée à l'unanimité par l'assemblée. Elle tient compte des menaces qui pèsent actuellement tant sur l'enseignement en général que sur les enseignants en particulier.

PRÉAMBULE

Au risque d'être incomplète, la présente déclaration remplace l'habituel rapport d'intentions que le CC avait pour coutume de présenter à l'AD de juin.

Le caractère succinct d'une telle déclaration permettra, nous l'espérons, une discussion plus fournie et une prise en compte plus facile des propositions émanant de l'Assemblée.

Nous rappellerons enfin que l'un des buts de cette déclaration est de permettre l'établissement du budget 81 qui sera adopté par l'AD d'automne.

DÉCLARATION

Compte tenu de l'actuelle conjoncture politique, sociale, économique et des circonstances pédagogiques présentes, l'AD de la SPR réunie le 14 juin 1980 à Yverdon décide:

A. Sur le plan corporatif

1. De poursuivre et d'intensifier sa campagne de sensibilisation aux problèmes de l'école auprès du public et en particulier des pouvoirs législatifs.
2. De s'opposer aux diminutions de crédits touchant à l'enseignement et à l'éducation.
3. De lutter pour une diminution des effectifs des classes, contre les atteintes aux libertés individuelles de l'enseignant et les fermetures d'écoles.
4. De s'opposer aux diminutions de crédits touchant la recherche pédagogique, la documentation et les moyens d'enseignement.
5. De défendre chaque poste de travail et de dénoncer avec vigueur l'arbitraire politique et administratif.
6. De renforcer les moyens mis à disposition de la commission SPR «statut de l'enseignant».

B. Sur le plan pédagogique

1. De poursuivre les efforts entrepris en faveur de la coordination scolaire.
2. D'équilibrer la mise en place des innovations pédagogiques et de s'assurer que les moyens financiers nécessaires soient accordés par les pouvoirs publics pour garantir une réalisation optimale des objectifs visés.
3. D'accorder une priorité absolue aux opérations de pondération des programmes et à la mise en place de conditions de travail permettant la poursuite d'objectifs définis et acceptés comme fondamentaux.
4. De proposer des mesures concrètes visant le décloisonnement des disciplines dans les degrés primaires.
5. De prêter une attention particulière aux problèmes posés aux maîtres des classes à degrés multiples par l'adoption des programmes romands.

Educateur

Il s'agit-là d'une information de l'assemblée à propos de la modification de la formule actuelle de l'«Educateur».

Après un bref rappel historique, les deux rédacteurs présentent l'essentiel de la nouvelle formule qui devrait voir le jour en 1981:

— le Bulletin corporatif deviendra un journal tiré en rotative, sa parution n'est pas modifiée;
— l'Educateur pédagogique paraîtra une fois par mois sous la forme d'une véritable revue dont la présentation sera plus soignée et le volume plus important.

Il s'agit donc d'améliorer la présentation et le rendement publicitaire de notre journal.

A cette occasion, il est répondu à quelques questions, notamment à propos du prix de certains abonnements particuliers.

Coopération pédagogique en Afrique

Il s'agit à ce point de l'ordre du jour de ratifier une convention préparée par les comités SLV et SPR concernant les stages pédagogiques qu'organisent nos deux associations chaque été en Afrique.

C'est à l'unanimité que cette convention est ratifiée après qu'Hugues Plomb ait commenté ce projet et qu'il ait été répondu à certaines questions sur le respect de la culture locale et les critères de recrutement des animateurs suisses.

La séance est levée à 17 h. 40.

FB.

GTSM eibe voiture de gymnastique voiture de jeu

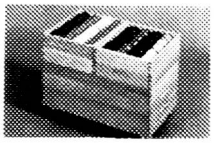

recommandées pour jardins d'enfants, écoles, homes et garderies sans local de gymnastique. Usages multiples, selon mode d'emploi.
Prix favorable dès 450.-
Demandez une offre sans engagement
Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM
2532 Macolin
032/23 69 03 ou 01/66 11 30

C. **Sur le plan interne**

1. D'appuyer les sections cantonales dans chacune de leurs luttes et de susciter un réflexe automatique de demande d'appui auprès de la SPR.
2. De renforcer la politique d'ouverture de la SPR en faisant participer un maximum de membres aux décisions ainsi qu'aux travaux syndicaux et pédagogiques.
3. D'étendre cette politique d'ouverture au secteur de l'enseignement secondaire et professionnel ainsi qu'aux associations d'enseignants tessinoises.
4. De poursuivre les efforts actuels de réflexion et d'information en garantissant des conditions de travail optimales aux commissions, rédacteurs et délégués engagés dans les activités de la SPR.
5. De se donner les moyens nécessaires à la réalisation des présentes intentions en assurant une présence active de la SPR auprès du public, par les mass media; auprès des autorités scolaires, par les organes de concertation et, très particulièrement, auprès des membres, par une participation accrue aux activités des sections régionales.

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b, 1222 **VESENAZ/GE.** Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245 **COLLONGE-BELLERIVE/GE.** Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges 2, 1006 **LAUSANNE.**

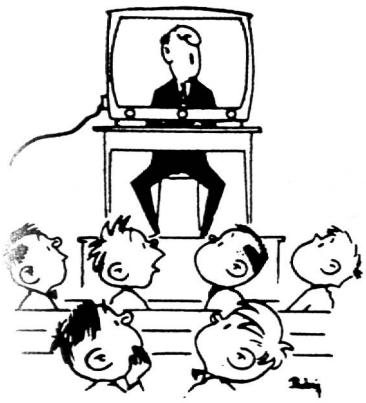

Radio et télévision éducatives

Les 2 et 3 juin 1980, la Commission de production de la radio et télévision éducatives tenait son séminaire annuel à Saignelégier. Des travaux fort intéressants menés à cette occasion, nous extrayons les informations les plus importantes pour les enseignants.

Une excellente nouvelle

Dès le mois de septembre 1980, les émissions de télévision éducative seront prédiffusées à l'intention notamment des enseignants et des parents

LE LUNDI À 17 HEURES,

la diffusion normale restant fixée au mardi après-midi.

Ainsi donc, remercions la télévision qui, à l'occasion de l'introduction d'une nouvelle grille des programmes, satisfait une demande formulée par les associations d'enseignants et la commission de production.

Télévision éducative

TV-scopie

La commission de production a retenu les thèmes suivants pour les émissions TV-scopie des années à venir:

— le mouvement;
— les différentes représentations du chat;
— les TV-spots ou le portrait du téléspectateur;
— l'importance du son dans une émission;
— l'importance du décor dans une émission;
— l'homme et les médias;
— le match de football.

Plusieurs de ces émissions seront destinées à de jeunes élèves.

TV-actualité

Il apparaît nécessaire de «coller» davantage à l'actualité pour ce type d'émissions. Certaines d'entre elles tenteront donc de traiter rapidement un sujet d'actualité «brûlante»! Les autres, plus représentatives de la démarche poursuivie, s'inspireront de faits actuels mais qui présentent certains caractères de permanence.

Emissions pluridisciplinaires

Il s'agit de la troisième série d'émissions que va réaliser progressivement la télévision éducative en plus de TV-scopie et de TV-actualité. Ces émissions seront davantage centrées sur les disciplines des programmes romands et au travers d'une approche mettant en jeu plusieurs d'entre elles simultanément.

La commission prend connaissance d'un remarquable projet des délégués pédagogiques concernant l'enseignement renouvelé du français et les activités créatrices. Les fonds nécessaires à la création d'une émission-pilote dans ce domaine sont accordés par la direction de la RTSR. A suivre donc avec beaucoup d'intérêt, ces émissions étant destinées, dans un premier temps, aux élèves des classes primaires.

Moyens de production et structures

Dans un entretien avec le directeur de la radio et télévision romandes, la commission de production a pu se convaincre de l'intérêt et du soutien que les organes de direction portaient à la radio et à la télévision éducatives. Divers problèmes touchant à la production et à la réalisation des émissions de télévision éducative sont en voie de résolution!

Radio éducative

L'entrée en fonction de la déléguée pédagogique permet l'étude de nouveaux projets, notamment dans les domaines suivants:

— éducation routière, lectures suivies et mathématique;
— les archives de la radio seront utilisées plus systématiquement pour les émissions d'histoire;
— des émissions d'appui à l'application des programmes de CIRCE I et II seront systématiquement réalisées, en priorité dans les domaines de l'éducation musicale, du français et des activités créatrices.

En ce qui concerne l'émission «Portes ouvertes sur l'école», la commission constate avec satisfaction que le taux d'écoute est en constante progression.

Elle se félicite également des nombreux contacts que la déléguée pédagogique a pris avec les enseignants utilisateurs d'émissions. Il s'agit en l'occurrence d'un point important de sa mission.

Des chiffres frappants et convaincants!

A la demande de la direction de la Radio-télévision romande, les commissaires cantonaux se sont livrés à une enquête sur l'écoute et le visionnement des émissions produites dans le cadre de la radio et télévision éducatives. Cette enquête portait sur les cinq premiers mois de l'année civile 1980. Elle concernait, à l'exception d'un canton, le **prêt** de cassettes son ou vidéo par les Centres cantonaux. Il faut donc ajouter aux chiffres mentionnés ci-dessous, le nombre des émissions écoutées ou vues en direct, statistique que nous n'avons pas.

En radio, c'est près de 5000 cassettes qui ont été prêtées en cinq mois et sur l'ensemble de la Suisse romande. Si l'on estime l'effectif moyen des classes à 20 élèves (sic) et que l'on considère par extrapolation la statistique comme valable sur une année entière, on obtient un public minimum de quelque 200 000 élèves qui ont écouté une ou plusieurs émissions. Des chiffres qui se passent de tout commentaire!

L'impact de la radio se situe plutôt à l'école primaire.

En télévision, on a prêté quelque 2000 cassettes, dont approximativement le 20% de télévision éducative. Compte tenu de la jeunesse de l'entreprise (la radio a des dizaines d'années d'expérience en la matière, la télévision trois) et certaines difficultés au niveau de l'équipement, les résultats enregistrés par la télévision éducative sont plus qu'encourageants. Un effort dans la direction des élèves des premières années primaires tant en ce qui concerne la production que l'équipement devrait sensiblement augmenter ces chiffres.

Le rôle des centres cantonaux

Il faut ici rappeler l'importance du rôle que jouent dans le processus de radio et de télévision éducatives les centres cantonaux et les commissaires qui sont à leur tête:

— prêt sous forme de cassettes des émissions de radio et de télévision;
— conseils sur l'utilisation et l'exploitation de ces émissions, voire leur intégration au programme;
— conseils et possibilités d'équipement;
— relai indispensable avec les organes de production, donc des possibilités importantes de faire prévaloir le point de vue des utilisateurs, donc des enseignants, auprès de ceux qui font les émissions.

Vous trouverez la liste de ces centres ainsi que le nom des commissaires dans les premières pages du classeur consacré à la radio et télévision éducatives. N'hésitez pas à recourir à leurs services.

FB.

CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Impératif catégorique

C'était il y a bien longtemps. A quoi jouions-nous? Je ne m'en souviens pas. Il m'avait fallu, à la suite d'une maladresse, payer un gage; il fut décidé que j'irais, à pied, jusqu'au village voisin distant de trois kilomètres. Tout seul, les yeux pleins de larmes, j'allai jusqu'au bout de ma peine, au seul nom de l'engagement pris, au nom d'un impératif catégorique dont je découvrais la réalité; non sans amertume, bien sûr, et non sans aiguiser mon esprit de revanche.

Je devais découvrir aussi, que les règles, même lorsqu'elles sont décidées en commun, n'ont pas le même poids pour tous: quand l'occasion me fut fournie d'user à mon tour du droit d'imposer le gage de mon choix, j'essuyai un refus ironique. Cette expérience aurait dû me servir de leçon.

Trente ans plus tard, je fais toujours preuve de la même naïveté, mais, contrairement à ce qui se passait dans le groupe d'enfants qui fut le terrain de mes premiers apprentissages conscients dans le domaine des relations sociales, je me sens maintenant entouré de collègues qui, comme moi, paraissent incurables à ce point de vue. A croire que le respect des règles, la volonté de jouer le jeu sont des caractéristiques fondamentales de la personnalité des instituteurs, alors même que les expériences frustrantes auraient dû, depuis longtemps, leur enlever leurs illusions et les amener à un peu plus de réalisme.

Il est vrai, pour revenir à ma première expérience, que j'avais tiré une force certaine, je dirais même une sorte de supériorité, moins de ma fidélité aux conventions librement choisies, que de ce qui m'était apparu comme une trahison de mes camarades. Une trahison qui, au demeurant, avait amené la fin du jeu en même temps que la fin d'une camaraderie que je croyais plus solide.

Du jeu à la concertation, de l'enfance à l'âge adulte, les choses sont devenues plus sérieuses.

Je ne parle évidemment pas des nombreuses déceptions consécutives à des décisions, politiques le plus souvent, qui ignorent superbement la consultation des principaux intéressés. Pour que la comparaison garde une signification raisonnable, il ne faut considérer ici que les situations où, partenaires reconnus, nous avons vu nos propositions ignorées ou déviées, les engagements les plus formels oubliés.

Les instituteurs, comme je l'avais fait enfant, hésitent, le plus souvent, à dénoncer les méthodes et les attitudes de leurs partenaires déloyaux; leur conscience à l'aise, ils se déclarent satisfaits d'avoir défendu leur idéal; de plus, étant devenus plus raisonnables, ils continuent le jeu sans songer à renoncer à des relations pourtant peu gratifiantes.

C'est, je crois, leur droit, mon droit. Il y a cependant des rebuffades qui commencent à peser lourd, trop lourd.

Certaines décisions, bien que nous ne les ayons pas voulues, engagent notre responsabilité à l'égard de la population, de la société; nous draper dans notre dignité, accepter l'impasse, c'est admettre le mépris des règles, le trucage du jeu: cela ne me semble plus tellement compatible avec nos responsabilités d'adultes.

Roudy Grob.

Le directeur de l'IRDP hôte du Ministère français des affaires étrangères

A l'initiative de l'ambassade de France, à Berne, et plus particulièrement de son attaché culturel, M. Hyacinthe De Montera, le directeur de l'IRDP, M. Jacques-André Tschoumy, a été récemment l'hôte du Ministère français des affaires étrangères. Avec M. Armin Gretler, directeur du Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation, à Aarau, il a eu l'occasion de s'entretenir, à Paris, puis à Bordeaux, avec plusieurs hauts responsables de l'éducation, et de visiter des institutions françaises d'éducation liées à la recherche, à l'information, à la documentation, à la formation et à l'innovation, ainsi qu'à leur organisation à l'échelle nationale, régionale et départementale.

Ont retenu particulièrement l'attention des hôtes suisses l'effort de décentralisation, les liaisons de la recherche, de la documentation et de l'information, ainsi que la formation continuée des enseignants, des inspecteurs, des professeurs d'écoles normales et des cadres de l'enseignement.

A Bordeaux, avec le professeur René La Borderie, ils se sont entretenus de l'éducation à la communication, projet bordelais à vocation nationale cherchant à combattre le refus scolaire, et, à Paris, avec le professeur Bertrand Schwartz, de la définition de la place et des lieux de recherche en éducation, au seuil des années 80. A l'INRP, institution que l'on voudrait confiner au rôle de Bureau d'études du Ministère, ils ont pu étudier en détail les implications difficiles d'un tel projet; au CNDP de Paris et au CRDP de Bordeaux, les rôles complémentaires de centres nationaux, régionaux et départementaux de documentation ont particulièrement été mis en évidence par les responsables français. De leur côté, les hôtes suisses ont eu l'occasion de présenter les réalisations suisses et romandes en matière d'innovation scolaire.

Cette invitation à des responsables suisses de l'éducation ressortit à un programme franco-suisse d'échange culturel d'intérêt commun.

CONCOURS « VIVE LA RADIO »

Des classes récompensées

Dans le cadre du 25e anniversaire de la Communauté radiophonique des programmes de langue française, la Radio romande a organisé un concours intitulé « Vive la radio » destiné aux élèves de Suisse romande en âge de scolarité obligatoire.

Le 11 juin 1980, un jury représentatif des milieux de la radio et des associations d'enseignants décernait les quatre prix suivants:

1er prix: Ecole Adrien-Jeandin, Thonex, classe de M. Paul Matthieu.

2e prix: Classe d'appui du Centre pédagogique pour handicapés de la vue, Lausanne.

3e prix: Collège primaire de Chexbres, classe de M. J.-P. Helfer.

4e prix: Ecole primaire de Bassecourt, classe de Mme Alberte Veya.

Il a en outre distingué le travail d'ensemble de la classe supérieure de Vaulion.

Le 23 juin dernier, le premier programme romand diffusait les meilleurs travaux.

Bravo aux élèves et aux maîtres concernés!

FB.

Ecole pédagogique privée

FLORIANA

Pontaise 15, Lausanne - Tél. (021) 36 34 28

Direction: E. Piotet

Excellente formation de

JARDINIÈRES D'ENFANTS

et d'

INSTITUTRICES PRIVÉES

VISITEZ L'UN DES PLUS BEAUX CHÂTEAUX DE SUISSE: AIGLE ET SES MUSÉES: VIN ET SEL

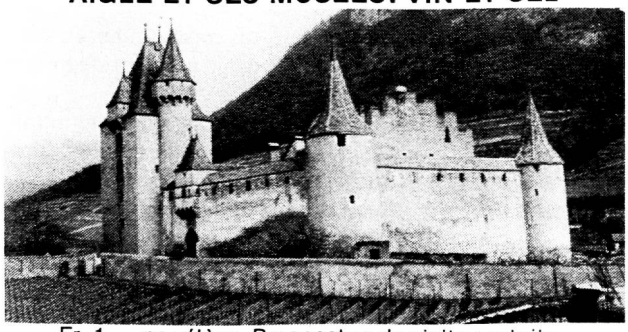

Fr. 1.— par élève. Prospectus de visite gratuits.
Tél. (025) 26 21 30

Une conception moderne du journal d'enfants destinée aux petits de 5 à 10 ans

bricolages
chansons
contes
recettes
découpages

10 numéros par an
Editions séparées
en français
et en allemand

... conçu, réalisé et illustré par une équipe spécialiste de l'enfance... Une mention toute spéciale doit être accordée à l'illustration et au dessin à la plume, toujours savoureux, souvent excellents, et dont la compréhension n'offre pas de difficultés pour les petits.

L'ÉDUCATION NATIONALE

BULLETIN

à envoyer aux Editions Pierrot S. A.
Rue de Genève 7, 1003 Lausanne

Je souscris l'abonnement suivant
☐ Français ☐ 5 nos, Fr. 15.—
☐ Allemand ☐ 10 nos, Fr. 27.—
☐ 20 nos, Fr. 50.—

Je désire recevoir GRATUITEMENT _____ exemplaires pour les élèves de ma classe

Prénom _____ Adresse _____
Nom _____ No postal/localité _____
Date _____ Signature _____

XXIIe Séminaire d'automne de la SPV 1980

Crêt-Bérard-Puidoux, lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 octobre 1980

Liste des cours

Cinq cours sont prévus.

Cours n° 1. *(En collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille.)* PASSEMENTERIE CHEZ LES LAPONS. Technique utilisée tant par les Lapons que par les Indiens de l'Amérique du Sud. **Apporter** laine et coton de divers coloris.

Monitrice: Mme Z. Wahlen, Jongny.

Cours n° 2. *(En collaboration avec l'Association des maîtres OP/TM.)* PETITS TRAVAUX DE VANNERIE EN ROTIN. Confection de petits objets facilement réalisables avec peu d'outillage. Le cours est destiné plus particulièrement aux enseignants de la 1re à la 7e année n'ayant jamais fait de vannerie dans leur classe. **Apporter** blouse de travail, compas, règle métrique, crayon, gomme, bloc-notes, une aiguille à tricoter courte et solide de 3 à 4 mm de diamètre.

Moniteur: M. A. Porret, Yverdon.

Cours n° 3. *(En collaboration avec l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises.)* PERCEPTION DES SONS ET LANGAGE. Ce cours s'adresse plus particulièrement aux maîtresses enfantines et des 1re et 2e années primaires. **Apporter** de quoi écrire.

Monitrice: Mme L. C. Inaebnit, Lausanne.

Cours n° 4. *(En collaboration avec la Commission formation continue vaudoise: CFCV.)* TEMPS DE RÉFLEXION DANS NOTRE FORMATION CONTINUE. VISION GLOBALE DE L'ENSEIGNEMENT À LA SUITE DES RECYCLAGES PAR BRANCHE (MATH., FRANÇAIS, ENVIRONNEMENT, ACM...). Le cours permettra de découvrir, à travers un échange d'idées, le rôle joué par notre personnalité dans le cadre de la classe. Il permettra aussi, à travers l'analyse d'exemples vécus, de mieux cerner certaines attitudes d'enfants et de développer notre capacité «d'écoute». Il devra apporter une aide à chacun dans la conception globale de l'enseignement et de la conduite de la classe. **Apporter** de quoi écrire.

Moniteurs: MM. G. Baierlé, R. Carigi et quelques animateurs.

Cours n° 5. AU JARDIN DE LA CHANSON. Présentation et étude d'une cinquantaine de chansons d'auteurs-compositeurs contemporains destinées aux enfants de 5 à 9 ans. (Anne Sylvestre, Mannick, Jo Akepsimas, Annie Colette, Maren Berg, Claudine Régnier, Jean-Naty Boyer, Pierre Louki, Christiane Gaud, Ricet Barrier, Francis Lemarque, Luc Bérimont, Jacques Douai, François Imbert et Françoise Moreau, Jacqueline Farreyrol, Claude Fonfrède, etc.) Les chansons proposées ne se trouvent ni dans «La ronde des chansons» ni dans «Chanson vole», chaque participant recevra gratuitement les partitions avec lignes mélodiques, paroles, accords de guitare. **Apporter** guitare, violon, flûte... pour ceux qui en jouent.

Moniteur: M. B. Jayet, Pully.

Autres renseignements

a) Durée

Du lundi 13 octobre, à 8 h. 30, au mercredi 15 octobre, à 12 h. (possibilité de dîner).

Tous les cours ont une durée de 2½ jours.

b) Lieu

Les participants de tous les cours se réuniront, lundi 13 octobre, à 8 h. 30, en la résidence de Crêt-Bérard-Puidoux (grande salle). Un avis personnel ne sera envoyé, en principe, qu'en cas de modification des présentes instructions.

c) Horaire journalier

7 h. 15 déjeuner; 8 h. début des cours; 12 h. fin des cours; 12 h. 30 dîner; 14 h. reprise des cours; 18 h. fin des cours; 18 h. 30 souper.

d) Attestation SPV

Elle sera délivrée à chaque participant à l'issue du cours.

e) Soirée récréative

Elle est prévue le lundi 13 octobre 1980, à 20 h., à Crêt-Bérard. Elle ne sera toutefois organisée qui si le nombre des participants le justifie.

f) Coût pour les participants

Finance d'inscription

Non-membre SPV: Fr. 15.—; membre associé de la SPV: Fr. 5.—; membre actif de la SPV: aucune.

Finance de participation aux cours

Les cours du XXIIe Séminaire sont reconnus par le Département de l'instruction publique. Aucune finance, si ce n'est éventuellement celle d'inscription, n'est donc exigée des personnes relevant de ce département ou du Service de l'enseignement spécialisé; des frais de transport sont en outre remboursés. Prière de se renseigner sur leur montant (transports publics 2e classe) avant l'ouverture. **Quel que soit le nombre des cours organisés par le DIP qui seront suivis en 1980, les participants au XXIIe Séminaire SPV auront droit à ce que leur cours soit considéré comme officiel et, par suite, aux avantages déjà cités qui en découlent.** Celles et ceux dont l'inscription n'entraîne pas une contribution de la part de l'Etat, versent la somme indiquée ci-après; ils ne peuvent évidemment prétendre à une indemnité de transport.

Membres actifs SPV: Fr. 50.—.

Autres participants: Fr. 65.—.

Finance d'internat

Une somme supplémentaire comprenant couche, petit déjeuner et repas du soir à Crêt-Bérard est due par les personnes désireuses de participer au séminaire en qualité d'internes.

Un seul tarif est appliqué. Les internes touchent intégralement les indemnités de transport auxquelles ils auraient éventuellement droit (3 trajets aller et retour).

Supplément internat (2 nuits avec petit déjeuner et 2 repas du soir): Fr. 70.—.

Repas

L'absence à un repas (dîner en particulier) ne donne droit à aucun dédommagement.

Le **repas de midi** des lundi et mardi est inclus dans la finance de participation au cours; il a lieu à Crêt-Bérard.

Celui du mercredi, facultatif, se paie.

Maîtres secondaires

Nos collègues de l'enseignement secondaire qui souhaiteraient suivre l'un ou

autre des cours seront les bienvenus. Les indications relatives au coût s'appliquent à eux, en particulier la finance d'inscription pour qui n'est pas membre de la SPV.

g) **Paiement**

Les sommes dues seront encaissées... ou déboursées durant la première matinée de cours; veuillez donc n'effectuer aucun versement préalable.

h) **Renseignements**

Pour tout autre renseignement, s'adresser au Secrétariat de la SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. (021) 27 65 59.

i) Inscription

Utiliser uniquement le formulaire ci-après, à renvoyer jusqu'au 28 septembre, dernier délai, à l'adresse indiquée.

Si nécessaire, le demander au secrétariat SPV.

ATTENTION

— Aucune inscription auprès du **Département de l'instruction publique** n'est nécessaire.
— Les cours, organisés en collaboration avec une **association,** sont aussi ouverts à tous les membres de la SPV.
— Si le **nombre des inscriptions à un cours est trop élevé,** les membres actifs de la SPV, puis les premiers inscrits se verront accorder la préférence.
— Les personnes retenues pour le cours qu'elles avaient indiqué **en remplacement** en seront averties directement et par écrit.
— Un cours ne réunissant pas un **nombre suffisant de participants** peut être supprimé.
— Exceptionnellement, une contribution au coût des **objets fabriqués** peut être exigée dans certains cours.

Le responsable
du XXIIe Séminaire SPV:
Nicod Paul.

Inscription au XXIIe Séminaire de la SPV

A retourner au Secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE, téléphone (021) 27 65 59, jusqu'au 28 septembre 1980.

* REMPLIR TOUTES LES RUBRIQUES.

1. Inscription au cours N° _____ Titre: _____

2. Interne* Externe*

3. Affiliation à la SPV: oui* non*
en qualité de membre actif* associé*

4. Je paierai le montant de Fr. _____ au début du séminaire

5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimés, etc.), je m'annonce pour le cours N° _____ Titre: _____

6. Nom: _____ Prénom: _____

Domicile exact (lieu, rue et N° postal): _____

N° de tél.: _____

Année de brevet: _____ Année de naissance: _____

*Biffer ce qui ne convient pas.

Signature: _____

Attention: Conserver le n° 24 de l'«Educateur», il contient toutes les indications qui vous seront nécessaires.

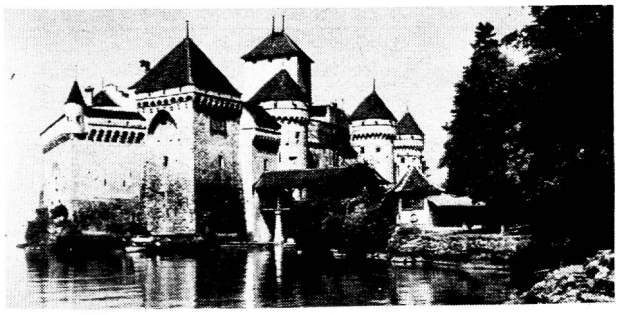

VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

Ecole Roche

Rue de la Tour 8 bis
1004 Lausanne
Tél. (021) 22 63 52

Une petite école
Une école vivante
Une grande expérience

MATURITÉ FÉDÉRALE
PRÉ-GYMNASE

SECRETARIAT
DE DIRECTION
COMMERCE
LANGUES

Direction
E. Affolter, J.-P. Roche

8e Congrès culturel de la SPV

Morges, Ecole d'agriculture de Marcelin, samedi 27 septembre 1980, dès 14 h.

14 h. 00 ASSEMBLÉE STATUTAIRE D'AUTOMNE

1. Bienvenue.
2. Communication du Comité cantonal.
3. «Table ronde»: LA RÉFORME DES STRUCTURES DE L'ÉCOLE VAUDOISE VUE PAR LES PARTIS POLITIQUES.

Avec la participation (sous réserve de modifications de dernière heure) de cinq députés au Grand Conseil: Mme A.-C. Ménétrey, MM. J.-F. Baehler, J.-P. Berger, P. Jomini, V. Ruffy, délégués par les partis POP, libéral, PAI-UDC, radical et socialiste.

Au cours du débat qui suivra de brefs exposés liminaires, l'occasion sera donnée à l'assemblée de poser des questions.

17 h. 00 ACTIVITÉS AUX CHOIX DES PARTICIPANTS

A Morges:

Musée Alexis-Forel (peintures, meubles, poupées, bibelots, etc.).

Musée militaire vaudois (avec l'exposition «L'artillerie à travers les âges»).

Collection de M. Guex-Joris, musicographe (enregistrements anciens et appareils de prise de son de diverses époques).

A Yens:

Cultures maraîchères (entreprise spécialisée dans la culture des endives).

A St-Prex:

Verrerie.

Synchromies (macrophotos d'écorces) du Dr Forel.

Heure musicale (Rose-May Rauss-Henchoz, flûtiste, et Janine Christinat, pianiste, interprètent des œuvres baroques, classiques et modernes).

19 h. 30 REPAS ET SOIRÉE

Vin d'honneur.

20 h. 00 Repas

Au frais des participants (Fr. 25.— tout compris, inscription préalable, paiement sur place).

22 h. 00 Soirée

Une heure de fantaisie, animée par un groupe d'artistes de la région morgienne.

«POP, PVC, SPV, B.A.ba et Cie» (revue d'actualités en un prologue, un final et quelques tableaux).

Important

L'assemblée statutaire est évidemment ouverte à tous les membres sans inscription.

A l'exception des visites prévues entre 17 h. et 19 h., l'ensemble de la **manifestation se déroule à Marcelin-sur-Morges** dans les locaux mis aimablement à disposition par l'Ecole cantonale d'agriculture.

Les **bâtiments de Marcelin** sont situés entre Morges et Echichens, en bordure de la route cantonale. Ils offrent au public une vaste place de parc.

S'agissant des trajets à **Yens, à St-Prex et en ville de Morges,** toutes indications seront données au terme de la «table ronde».

Il est bien entendu possible de ne participer qu'à **une partie du programme** ci-dessus.

Parents, amis et amies des membres de la SPV seront les bienvenus, de même que nos collègues SPR des autres cantons.

«Que le Congrès culturel soit un lieu de rencontre, d'enrichissement et d'amitié auquel participent nombreux les collègues de régions, d'âges, de convictions et de tempéraments les plus divers!» tel est le vœu du Comité cantonal.

Nicod Paul, secrétaire général.

ATTENTION!

Cette année, pas de formule d'inscription jointe au bulletin d'information de la SPV.

Bulletin d'inscription

Souligner ce qui convient!

Je soussigné participerai:

A 17 h., à l'activité suivante **(choisir une seule possibilité de cette rubrique):**

- ☐ Musée Alexis Forel
- ☐ Musée militaire vaudois
- ☐ Collection Guex-Joris
- ☐ Cultures maraîchères
- ☐ Verrerie
- ☐ Synchromies du Dr Forel
- ☐ Heure musicale

A 20 h.,

☐ au repas (Fr. 25.— tout compris)

A 22 h.,

☐ à la soirée.

ATTENTION

Il s'agit-là d'indications utiles aux organisateurs. Journée et soirée restent cependant ouvertes à tous les membres de la SPV. L'inscription au repas, par contre, est indispensable pour être sûr d'y trouver place.

Nom: _____

Prénom: _____

N° de téléphone: _____

Adresse précise: _____

_____

Nombre de participants: _____

Noms des accompagnants à inscrire au repas: _____

_____

_____

_____

Signature: _____

A renvoyer jusqu'au 15 septembre 1980 au Secrétariat général SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne.

1980 — XXIVe CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Résolution

Les membres de la Société pédagogique vaudoise approuvent la ferme réaction de leur Comité cantonal à la circulaire du Conseil d'Etat au sujet de l'effectif des classes. Ils s'élèvent avec la plus grande énergie contre des mesures antipédagogiques qui vont à l'encontre de l'évolution de l'école telle que voulue par les autorités durant ces dernières années et telle que manifeste dans de nombreuses décisions en matière de programmes, méthodes, etc. Ils invitent instamment le Conseil d'Etat à revenir sur les directives qu'il a adressées aux autorités locales.

BUREAU DU CONGRÈS CANTONAL
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

La secrétaire: *J. Schmid*

Le président: *A. Jaquerod*

SPV

10

Publiée à la demande du Comité cantonal, cette suite d'articles consacrés à la Société pédagogique vaudoise vous entretient, chaque quinzaine, de notre association (a), de ses activités corporatives tant pédagogiques (b) que syndicales (c) et des nombreux services offerts aux membres (d). C'est aussi l'occasion d'aborder quelques-unes des nombreuses questions qui se posent à elle actuellement et de rappeler les grandes lignes de sa politique. Vos observations — toujours bienvenues! — sont à adresser directement au secrétaire général.

CC.

a) La SPV: secrétaire général

Un secrétaire général désigné par l'Assemblée des délégués est le *chef de l'administration* et le principal collaborateur du Comité cantonal devant qui il est responsable de ses activités. Le volume des travaux administratifs d'une société de 3000 membres (tenue à jour d'un fichier, comptabilité et perception des cotisations, correspondance, renseignements aux membres ou interventions en leur faveur, etc.) ont amené le Comité cantonal à lui attribuer une secrétaire à mi-temps.

Il peut ainsi *collaborer activement avec le Comité cantonal* à l'exécution de ses tâches. Bien que n'en faisant pas partie, il est tenu d'assister à toutes les séances pour apporter, en particulier, une information SPV la plus complète et objective possible. Quelle que soit la décision prise, davantage encore que les autres, il se doit de la faire sienne et de la défendre avec conviction. Certains, peu au courant du rôle d'un secrétaire général, en concluent alors évidemment... que c'est ce dernier qui a imposé son opinion (sic)!

N'étant pas assujetti à un horaire scolaire, vivant peu ou prou tous les problèmes de la SPV depuis des années, permanent au service de l'association à plein temps, ayant des relations dans des milieux aussi nombreux que divers, le secrétaire général s'est vu confier depuis la création du poste des tâches toujours plus nombreuses par un comité dont les membres miliciens ne cessaient, de leur côté, de voir augmenter leurs charges:

— correspondance du comité, y compris documents à l'appui d'une demande;
— délégations dans des groupes de travail internes, officiels ou d'organisations faîtières avec lesquels le CC désire une liaison directe;
— participation à des assemblées;
— rédaction d'articles pour l'«Educateur»;
— organisation des séances et des réunions SPV, à l'exception des congrès;
— tâches spéciales (liaison avec l'enseignement spécialisé, Crêt-Bérard, bulletin d'information, etc.).

Président de la Société pédagogique vaudoise et secrétaire général, responsables au premier chef, chacun à son niveau, que les décisions du Comité cantonal ne restent pas lettre morte mais se concrétisent rapidement (lettres, téléphones, entretiens, convocations, démarches diverses, etc.) coopèrent étroitement et ont des contacts quasi journaliers. Ils garantissent ainsi l'efficacité et l'unité de l'action SPV.

Le Congrès de 1980 a voté l'entrée en matière pour une révision des statuts qui devrait permettre, en cas de confirmation en 1981, la création définitive d'*un second poste à plein temps.* Il deviendrait ainsi possible au CC de faire face mieux et plus complètement aux obligations nées de l'accroissement du nombre des membres, d'un renouveau pédagogique rapide, de remises en question des conditions de travail plus fréquentes, comme de développer une action dans des domaines jusqu'ici négligés faute de temps.

b) Question pédagogique: LES CONDITIONS MATÉRIELLES DE L'ENSEIGNEMENT

Si la Société pédagogique vaudoise voue une attention soutenue aux grands débats qui décideront de l'école de demain, elle ne saurait pour autant négliger des aspects pédagogiques mineurs ou d'intérêt immédiat. Ne conditionnent-ils pas en définitive le *vécu journalier d'une classe?*

Surface et équipement des locaux, horaire et programmes, fournitures scolaires, manuels et autres moyens d'enseignement, relations avec les parents et les autorités, transport des élèves, recyclages, etc., autant de facettes d'un problème général: *les conditions de travail des enseignants et des élèves.* Rien d'étonnant donc que, objets des préoccupations et des demandes des membres, ces questions reviennent fréquemment et régulièrement à l'ordre du jour. Les interventions du Comité cantonal ne donnent pas toujours des succès immédiats et éclatants, tangibles pour tous; elles sont cependant certainement une raison majeure de l'amélioration constatée au cours des années. Combat sans fin... qu'illustre bien le cas des effectifs des classes. Là, des démarches incessantes, si elles n'ont pas entraîné une modification des normes légales, ont permis une diminution régulière du nombre moyen d'élèves par classe et, chose plus importante peut-être, des endroits où les maxima autorisés étaient atteints ou dépassés. Progrès tout provisoire, bientôt remis en cause par l'adoption des programmes romands et des méthodes inhérentes. Celle-ci a redonné à la question des effectifs toute son actualité et toute son acuité puisque de la solution qui sera apportée dépend largement que ces changements soient réellement un progrès pédagogique.

c) Position syndicale: LE STATUT DES ENSEIGNANTS

Là également, à côté des grandes options, la Société pédagogique vaudoise

s'intéresse aussi aux dispositions qui régissent le travail des enseignants, à celles de la loi sur le *statut général des fonctionnaires* et de ses arrêtés d'application notamment. Même si c'est le plus souvent à partir d'un problème personnel que la procédure s'articule, il s'agit de situations qui soit ne sont déjà pas uniques, soit risquent de se renouveler. Par l'intermédiaire de la fédération parfois, directement le plus fréquemment, l'intervention se développe jusqu'à ce qu'une réponse définitive... dans l'immédiat soit obtenue. Cela peut être long, nécessiter plusieurs démarches successives, demande en tout cas constance et patience, raisons pour lesquelles il est préférable de confier l'affaire à l'association. Lorsque le succès couronne leurs efforts, les responsables de la SPV, trop souvent, omettent d'en informer leurs membres, préférant consacrer le temps devenu disponible à d'autres dossiers. Néanmoins, puisque l'occasion se présente, voici, énumérées de mémoire, *quelques réussites de ces dernières années:*

— suppression des déposants d'épargne et autres améliorations apportées à la loi sur la Caisse de pensions;
— remboursement du bris des lunettes du maître dans le cadre de son activité professionnelle;
— assouplissement des conditions donnant aux femmes mariées droit à l'allocation de ménage;
— élargissement des mises au concours des places de directeurs d'école primaire;
— déduction fiscale supplémentaire pour les maîtres des zones pilotes;
— expériences de travail à deux titulaires par poste;
— légère amélioration des conditions de congé pour participer à des congrès pédagogiques hors canton;
— passage de 6 à 12 mois de la durée de versement du salaire complet en cas de maladie de longue durée;
— indexation des retraites garantie par la loi.

Aménagements mineurs peut-être mais qui, en s'ajoutant au cours des ans, finissent par modifier de façon sensible le contrat qui lie l'enseignant à son employeur.

d) Un service: L'ASSURANCE ACCIDENT

Si la conclusion de nouveaux contrats dits «de faveur» n'est pas admise par la législation fédérale, les anciens restent autorisés. Ainsi, au début de 1978, la Société pédagogique vaudoise a-t-elle pu renouveler le sien avec la «Vaudoise Assurances».

Lorsque, pour des raisons familiales, parce qu'il fait beaucoup de sport ou en pratique certains réputés particulièrement dangereux, un membre de la SPV estime insuffisantes *en cas d'accident* les garanties offertes pas sa caisse maladie, il peut se prémunir en concluant une police auprès de la compagnie précitée. Il déterminera alors librement avec elle ce qu'il désire couvrir (décès, invalidité, perte de salaire, médecin, pharmacie, hospitalisation en privé, sauvetage, transport, convalescence, etc.) au 100% durant 5 ans. La prime sera ensuite calculée selon les normes usuelles en vigueur puis, s'il justifie de son appartenance à la SPV, amputée du 15%.

Sans revenir sur les raisons qui expliquent une telle réduction, nous nous contenterons de préciser qu'elle est importante et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un montant initial élevé.

Sur un contrat d'*assurance responsabilité civile* au bénéfice de notre membre ou de sa famille, la «Vaudoise Assurances» accorde un rabais de 10%.

Les assurés SPV ne constituent pas un groupe particulier. Pour être au bénéfice des avantages susdits, il suffit donc de s'adresser à l'agent régional.

Nicod Paul.

(A suivre)

Nouveaux membres honoraires

Au cours de son XXIVe Congrès, le 7 juin 1980, la Société pédagogique vaudoise a eu le plaisir de remettre un diplôme de membre d'honneur, après 25 ans et plus de sociétariat, à plusieurs collègues arrivés au terme de leur activité professionnelle. Il en fut de même pour quelques autres, démissionnaires après 15 ans et davantage d'affiliation, qui poursuivent leur carrière dans des secteurs voisins.

A tous nos félicitations, nos vœux de santé et nos souhaits pour que les années qui les attendent soient nombreuses, heureuses... et ensoleillées.

P. Nicod, secrétaire général.

APRÈS 25 ANS ET PLUS DE SOCIÉTARIAT

Mme Amiguet-Morier-Genoud Gilberte, Rougemont; M. Bally Gilbert, Lutry; Mlle Barraud Gilberte, Lausanne; Mlle Blanc Andrée, Missy; Mlle Bonzon Nelly, Lausanne; Mme Breitenstein Yvette, Lausanne; Mme Budry-Vittoz Madeleine, Morrens; M. Clavel Maurice, Yverdon; M. Delay Félix, Lausanne; M. Dépraz Georges, Vallorbe; Mme Freudiger-Blanc Yvonne, Vevey; M. Genier Pierre, Brétigny/Morrens; Mlle Gessenay Jacqueline, Savigny-Village; M. Jaccard Jules, Yverdon; Mme Lassueur Suzanne, Lausanne; M. Lugrin Pierre, Lausanne; Mlle Margairaz Hélène, Bottens; M. Menthonnex Yves, Lausanne; M. Meylan Alfred, Lausanne; M. Meylan Georges, Lausanne; M. Mollien André, Cossonay; Mlle Pilliard Elsa, Lausanne; M. Quiblier André, St-Prex; M. Regamey Jean-Pierre, Lausanne; M. Rod Francis, Lausanne; Mme Roulin-Morier Georgette, La Conversion/Lutry; Mme Schopfer-Reymond Françoise, Pully; M. Schwendy Jean, Yverdon; M. Yersin Marcel, Lausanne; Mme Zulliger-Bucher Edith, Montreux.

APRÈS 15 ANS ET PLUS DE SOCIÉTARIAT

M. Morel Jean, Prilly; M. Morel Paul, Yverdon; M. Perrin Claude, Cottens/Salavaux.

Agenda

Nous rappelons ci-après diverses séances auxquelles les intéressés ont été convoqués avant ou au début des vacances; sauf indication contraire, elles ont lieu au siège de la Société pédagogique vaudoise.

Mardi 2 septembre à 17 h.:
Commission «Prospective et cotisations».

Jeudi 4 septembre à 17 h.:
Commission «Ecole réformée».

Mardi 9 septembre à 17 h.:
Assemblée des présidents des sections SPV.

Mercredi 10 septembre à 14 h.:
(Vernand/Romanel) «Commissions pédagogique SPV».

Mardi 23 septembre à 17 h. 15:
Commission «Classification».

Jeudi 25 septembre à 17 h.:
«Allemand en 4e année».

Jeudis 28 août et 4 septembre à 17 h.:
Commission «Semaine de 5 jours à l'école».

La date de la réunion de la commission «Référence français» n'est pas encore fixée. Les membres seront avertis directement sous peu.

* * *

Les membres du Comité cantonal, seuls ou à plusieurs, participent à ces réunions ainsi qu'aux travaux de diverses commis-

sions vaudoises et romandes, officielles ou non. Entre les séances hebdomadaires du CC, ils ont en outre fixé divers entretiens qu'il serait difficile de déplacer vu l'agenda chargé. **Ils se recommandent donc auprès de leurs interlocuteurs des 26, 28, 29 août, 1, 3, 11, 18 et 26 septembre pour qu'ils ne oublient pas leurs rendez-vous.**

* **

Et tous à Marcelin le 27 septembre prochain pour le **8e Congrès culturel!**

Secrétariat général.

«Informations documents»

Sous ce titre, un bulletin d'information sera à nouveau adressé à tous les membres actifs de la SPV.

Cette année, pour diverses raisons, il ne sera cependant expédié qu'en octobre.

Ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas reçu à la fin du mois précité voudront bien en avertir le secrétariat général de la Société pédagogique vaudoise, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne.

Les **membres associés** qui souhaiteraient posséder ce document et ses annexes pourront se les procurer à la même adresse.

Nous espérons être en mesure de joindre à cet envoi divers documents, notamment:

- une formule «demande de renseignements», éditée par la Caisse de pensions à l'intention des assurés;
- une information sur les traitements servis par l'Etat de Vaud, après la session de septembre du Grand Conseil.

Pour le reste, ce numéro sera constitué essentiellement par les articles parus dans l'«Educateur» sous le titre — SPV —.

Le secrétaire général.

La CFCV et l'allemand

BUREAU CFCV
1295 **MIES**

Mies, juin 1980

Aux présidents des sections SPV
Aux correspondants CFCV

Chers Collègues,

A la suite de la décision de la Conférence suisse des responsables de l'instruction publique, l'enseignement de l'allemand sera introduit en Suisse romande dès la 4P. Les enseignants devront donc être recyclés en allemand.

Dans une telle éventualité pour notre canton, la CFCV, d'entente avec le Comité cantonal, désire offrir aux collègues l'occasion de se prononcer au sujet de leur recyclage **avant** qu'une décision soit prise.

Nous vous prions de contacter les collègues de votre section par les moyens qui vous sembleront les meilleurs (assemblée extraordinaire, groupes de travail, salles des maîtres, regroupements, envoi du questionnaire, etc.) pour leur poser les questions suivantes:

Vous devrez bientôt enseigner l'allemand:

— Où en êtes vous?
— Etes-vous prêts à enseigner l'allemand **oral?**
— Comment envisagez-vous votre recyclage?
(base de départ, forme, contenu, durée, etc.)

Un article à ce sujet a paru dans l'«Educateur» n° 18 du 16 mai.

Il faut que **tous** les collègues soient touchés et... répondent! et pas seulement un... 10%, comme d'habitude.

Si vous ne pouvez pas organiser ce travail, confiez-le à des collègues, faites participer le plus grand nombre, mais faites en sorte que toutes les réponses parviennent à la CFCV pour le **15 octobre.** Une séance nous réunira en novembre.

Nous espérons que cette opération rencontrera plein succès et vous envoyons, chers collègues, nos cordiales salutations.

Bureau CFCV.

Congrès 80: collecte

A la demande de M. Louis Perrochon, membre d'honneur de la SPV, le Comité cantonal a mis sur pied la traditionnelle collecte destinée à procurer un petit réconfort à nos collègues gravement atteints dans leur santé. C'est ainsi que la belle somme de Fr.

2 407.60

a pu être rassemblée grâce à vos dons, lors du dernier congrès au Métropole. Nous voudrions adresser un merci tout spécial aux généreux donateurs des 19 billets de 20 fr., 67 billets de 10 fr. et 120 thunes. Nos grands malades sauront vous en être reconnaissants.

Richard Pasche.

S.O.S.

Un jeune collègue, volée EN 1961/1966 reste handicapé physique et mental à la suite d'un mauvais réveil après une narcose. Il vient de perdre son père, est à la charge morale et physique complète d'une maman admirable de vaillance et de courage.

Nous cherchons, pour soulager cette mère, des âmes généreuses qui accepteraient de rester avec Reynald, de le promener, de le distraire un après-midi par semaine. On pourrait établir un calendrier des présences au secrétariat SPV, Allinges 2, tél. (021) 27 65 59) à Lausanne qui donnerait toutes précisions.

Nous espérons que cet appel sera entendu par ses camarades de classe et d'autres personnes dévouées... un après-midi à donner. Merci.

L. Perrochon.

YVERDON À LA CROISÉE DES CHEMINS:

Rousseau - Pestalozzi - Gotthelf

Les rencontres Pestalozzi auront lieu les 5 et 6 septembre 1980 à l'Aula Magna du Château d'Yverdon.

En voici le programme:

Vendredi 5 septembre

20 h. 30 «L'influence de Rousseau sur Pes-

talozzi», par le professeur Michel Soetard, Dr phil. à Lille (France).

Samedi 6 septembre

9 h. 30 **«L'éducation physique selon Rousseau et l'éducation corporelle chez Pestalozzi»**, par le professeur Louis Burgener, Dr hist., à Berne.

14 h. 30 **«Entre Pestalozzi et Ramuz: Jérémias Gotthelf»**, par le professeur Alfred Berchtold, Dr péd., à Genève.

16 h. **Heure musicale:** piano et chant. **«Six Frühlingslieder»** de Xavier Schnyder von Wartensee. **«Fantaisie à quatre mains en fa mineur»** de Schubert.

FÊTE CANTONALE DES CHANTEURS VAUDOIS 1981

Chœurs de jeunes

La prochaine Fête cantonale des chanteurs vaudois aura lieu à Vevey en mai 1981.

Les chœurs de jeunes sont à nouveau très cordialement invités à y participer.

Le Département de l'instruction publique appuie cette initiative propre à encourager la pratique du chant choral dans nos classes primaires et secondaires et à développer le sens musical de nos élèves.

Ces rencontres auront lieu en deux séries, les dimanches 17 et 24 mai 1981.

Dès 8 h. 45, chaque groupe inscrit exécutera, devant un jury, un programme de son choix, d'une durée de 4 à 8 minutes, comprenant un ou plusieurs chœurs avec ou sans accompagnement. Ce programme sera exécuté une deuxième fois dans une autre salle.

A 13 h., les chœurs répéteront les chants d'ensemble à la halle des concerts puis, dès 14 h., participeront au grand concert.

Les 3 chants d'ensemble choisis pour le concert sont les suivants:

1. Le rayon de la lune, Ricet Barrier et Bernard Lelou. Chanson vole I p. 58 et 59.
2. Chanson des glaneuses, Gustave Doret et René Moraz. Chanson vole I p. 45.
3. Pigeon vole, texte et musique de Patrick Bron. Edition Foetisch.

Les frais de transport, calculés sur la base du billet collectif de chemin de fer, seront remboursés aux groupes qui participeront à la fête.

Une carte de fête, au prix de Fr. 13.—, donnera droit au repas de midi, à l'insigne de fête, à un programme spécial et au libre parcours pour les concours du samedi.

Les chœurs d'élèves primaires ou secondaires déjà constitués ou ceux qui se constitueront pour la circonstance feront parvenir leur inscription, **jusqu'au 11 octobre 1980,** au secrétaire central de la Société cantonale des chanteurs vaudois, Gabriel Billaud, route d'Oron 62, 1010 Lausanne (tél. 021 / 32 65 85) qui donnera aux intéressés tous les renseignements utiles.

Bibliothèque circulante des classes supérieures vaudoises

Œuvres à disposition

Collections de 30 ouvrages de lecture en œuvres complètes, ou en extraits indiqués alors par un astérisque.

Les œuvres sont classées en 3 groupes, selon leur longueur:

A. Œuvres courtes (40 à 60 pages).
B. Œuvres moyennes (60 à 150 pages).
C. Œuvres longues (150 pages et plus).

Abonnement

Pour être membre, il suffit de s'acquitter de la cotisation de Fr. 12.— par an, somme qui couvre les frais d'administration et les ports à l'aller. Cette cotisation est payable au moyen du bulletin de versement joint au premier envoi.

Remarque: souvent, cette cotisation est prise en charge par la bourse communale, sur demande de l'enseignant.

A Lausanne, et pour les classes sup. seulement, elle est remboursée directement à la bibliothèque par la direction des écoles.

Recommandation

Les membres s'engagent:

— à faire soigner les collections (inscriptions interdites);
— à faire recouvrir les brochures;

Délais de renvoi

Ils sont impératifs.

A. Expédition de septembre: retour pour le 5.2.81.

B. Expédition de février: retour pour le 18.6.81.

Commande

Vous pouvez commander, par période: **1-2 œuvres des groupes A et B, ou 1 œuvre du groupe C.**

Au moyen du bulletin ci-contre, vous indiquerez pour chaque période 3 œuvres dans l'ordre de préférence, ou 6, si vous désirez recevoir 2 collections. Ces possibilités permettront au bibliothécaire de vous servir. Les envois auront lieu en septembre et en février.

Veuillez enfin indiquer le nombre d'exemplaires nécessaires au cas où une collection serait incomplète.

Claude Tharin.

Catalogue

* = extraits
A = œuvres courtes (40 à 60 pages)
B = œuvres moyennes (60 à 150 pages)
C = œuvres longues (150 pages et plus)

C 099, ANOUILH. Le Voyageur sans Bagage + Le Bal des Voleurs.
* B 100, BALZAC. Eugénie Grandet I (chap. 1-2-3).
* B 101, BALZAC. Eugénie Grandet II (chap. 4-5-6).
* B 102, BALZAC. Le Père Goriot.
C 105, BAZIN. Vipère au Poing.
B 110, BEAUMARCHAIS. Le Barbier de Séville.
* B 120, BERNARDIN DE ST-PIERRE. Paul et Virginie.
B 125, BOSCO. L'Enfant et la Rivière.
* B 130, CAMUS. La Peste.
C 131, CESBRON. Notre Prison est un Royaume.
C 132, CESBRON. Les Innocents de Paris.
C 135, CENDRARS. L'Or.
* B 140, CHATEAUBRIAND. Mémoires d'Outre-Tombe.
B 141, CHATEAUBRIAND. Atala.
C 145, A. CHRISTIE. Le Meurtre de Roger Ackroyd.
* B 150, COLETTE. Pages choisies.
B 160, CORNEILLE. Le Cid.
B 161, CORNEILLE. Horace.
B 162, CORNEILLE. Polyeucte.
C 170 I, DAUDET. Lettres de mon Moulin.
* B 170 II, DAUDET. Lettres de mon Moulin.
B 171, DAUDET. Le Petit Chose.
* B 180, DIVERS. Contes du Moyen Age.
B 181, DIVERS. La Farce de Maître Pathelin.
B 182, DIVERS. Le Roman de Renart.
C 183, CONAN DOYLE. Son Dernier Coup d'Archet.
* B 190, DUHAMEL. Pages choisies.
C 195, DURREL. Féeries dans l'Ile.
B 200, FLAUBERT. 3 Contes (Cœur simple, Saint-Julien, Hérodias).
C 210, FOURNIER. Le Grand Meaulnes.
* A 220, A. FRANCE. Nos Enfants.
* B 230, GAUTHIER. Pages choisies.
C 240, HEMINGWAY. Le Vieil Homme et la Mer.
* B 250, HUGO. Les Misérables I.
* B 251, HUGO. Les Misérables II.
* A 260, JOTTERAND. Textes pour l'Education morale.
B 270, KELLER. L'Habit fait le Moine -L'Artisan de son Bonheur.

C 280, KESSEL. Le Lion.
* B 290, LA BRUYÈRE. Les Caractères.
B 291, LANDRY. Davel.
* B 300, LAMARTINE. Graziella.
* B 310, MARTIN DU GARD. Les Thibault I.
* B 311, MARTIN DU GARD. Les Thibault II.
* B 320, MAUPASSANT. Cinq Contes.
* B 321, MAUPASSANT. Contes et Nouvelles I.
(Satyre et Désenchantement.)
* B 322, MAUPASSANT. Contes et Nouvelles II.
(Pitié et Peur.)
B 330, MÉRIMÉE. Matéo Falcone + Colomba.
* B 331, MÉRIMÉE. Nouvelles.
B 340, MOLIÈRE. L'Avare.
B 341, MOLIÈRE. Le Bourgeois Gentilhomme.
B 342, MOLIÈRE. Le Malade imaginaire.
A 343, MOLIÈRE. Les Précieuses ridicules.
B 344, MOLIÈRE. Les Femmes savantes.
A 360, OSLJ. Edison.
A 361, OSLJ. Léopold Robert.
A 362, OSLJ. Magellan.
C 367, PAGNOL. Le Temps des Secrets.
C 368, PAGNOL. Le Château de ma Mère.
C 369, PAGNOL. La Gloire de mon Père.
A 370, PERGAUD. Histoires de Bêtes.
C 372, PEYRE. La Croix du Sud.
* B 375, RABELAIS. Pantagruel.
B 380, RACINE. Andromaque.
B 381, RACINE. Athalie.
B 382, RACINE. Esther.
* A 400, RAMUZ. Choix de textes.
C 401, RAMUZ. Derborence.
C 402, RAMUZ. Farinet.
C 403, RAMUZ. La Grande Peur dans la Montagne.
C 404, RAMUZ. Aline.
C 405, RENARD. Poil de Carotte.
* A 407, G. DE REYNOLD. Cités et Pays suisses.
* A 410, ROD. Scènes de la Vie suisse.
* B 420, R. ROLLAND. Jean-Christophe I.
* B 421, R. ROLLAND. Jean-Christophe II.
* A 430, ROMAINS. Docteur Knock.
B 431, ROMAINS. Docteur Knock. Knock.
* B 440, ROUSSEAU. Les Rêveries du Promeneur solitaire.
* B 441, ROUSSEAU. Les Confessions.
* B 450, SAINT-EXUPÉRY. Pages choisies.
C 451, SAINT-EXUPÉRY. Courrier Sud.
B 460, SAND. La Mare au Diable.
B 470, SOPHOCLE. Antigone.
B 475, STEINBECK. La Perle.
B 478, VERCORS. Le Silence de la Mer.
A 480, VIGNY. Lorette ou le Cachet rouge.
* B 481, VIGNY. Servitude et Grandeur militaires.
* B 490, VOLTAIRE. Contes.
* B 491, VOLTAIRE. Zadig + Micromégas.
* B 500, WIDMER. Le Grand Siècle.
* B 510, ZOLA. Germinal.

BULLETIN DE COMMANDE

Classe sup. de: _____

Adresse: _____

N° postal: _____

Tenue par: _____

Tél. école: _____ Tél. privé: _____

désire recevoir les collections suivantes:

EN SEPTEMBRE

* 2 collections (A ou B)
1) N° _____ + N° _____
ou 2) N° _____ + N° _____
ou 3) N° _____ + N° _____

* 1 collection seulement (C)
1) N° _____
2) N° _____
3) N° _____

EN FÉVRIER

* 2 collections
1) N° _____ + N° _____
ou 2) N° _____ + N° _____
ou 3) N° _____ + N° _____

* 1 collection seulement
1) N° _____
2) N° _____
3) N° _____

* Biffer la colonne qui ne convient pas.

Nombre minimum d'exemplaires par collection: _____

Signature: _____

Ce bulletin est à retourner au plus tôt à la Bibliothèque circulante des classes supérieures, Collège Saint-Roch, 1004 Lausanne.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, **1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.**

TOUR DE GOURZE **Altitude 930 m.**
But courses d'écoles
Reçoit les élèves depuis 50 ans - Belvédère idéal sur le Léman et les Alpes - Accès facile par CFF depuis les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully.
Restaurant au sommet avec prix spéciaux pour les écoles.
Fermé le lundi.
Famille A. COSSY-BANDERET - Tél. (021) 97 14 74.

La ville de Lucerne accueille des écoles et groupes de jeunes à des prix raisonnables, dans ses
Maisons de vacances (pension).
Ces maisons bien installées (50 à 60 places) sont à
LANGWIES près d'Arosa et
BUERCHEN en dessus de Viège en Valais
Renseignements auprès le Rektorat der Oberstufe, Museggstrasse 23, 6004 Lucerne, Tél. (041) 22 63 33

Sujet d'actualité:

ENERGIE.

GAZ NATUREL.

INDUSTRIE GAZIÈRE.

Les problèmes énergétiques demeurent au premier rang de l'actualité. Ils sont débattus dans des milieux toujours plus étendus, et à l'école aussi naturellement.

Pour faciliter la discussion, nous mettons à la disposition des enseignants et des élèves une documentation spéciale sur le gaz naturel et l'industrie gazière:

- Dossier d'information pour le corps enseignant
- Documentation condensée pour les élèves
- Feuilles d'information pour les cours d'enseignement ménager
- Film «Les 7 îles de Frigg» sur la pose d'un gazoduc sousmarin en Mer du Nord

Envoi gratuit sur simple demande au

Service de documentation de l'industrie gazière suisse
Département romand
Case postale 4026
1002 LAUSANNE
Tél. 021/22.93.35

Dites à la gare Grün 80

Et nous vous offrons le retour.

Billet spécial Bâle retour au prix de Bâle simple course et billet combiné pour l'entrée à la Grün 80 et le transfert à la gare de l'exposition.

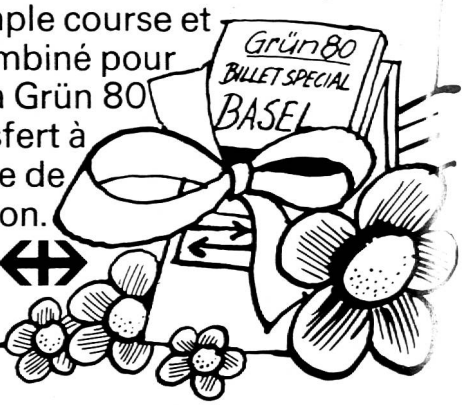

CFF

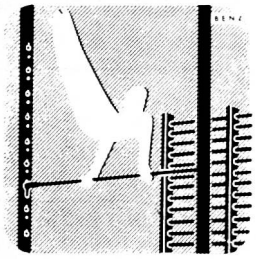

Fabrique d'engins de gymnastique, de sports et de jeux

Alder & Eisenhut AG
depuis 189

8700 Küsnacht ZH ✆ 01 910 56 5
9642 Ebnat-Kappel SG ✆ 074 3 24 2

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

Qualité suisse - notre propre fabrication.
Service garanti dans toute la Suisse.

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Après Genève, Neuchâtel, Vaud, Fribourg, le Valais et le Tessin «Jeunesse et Economie» arrive au bout de ses brefs dossiers sur l'économie des différents cantons de langue française ou italienne en présentant le canton du Jura.

Les enseignants qui souhaitent pouvoir remettre ce dossier à leurs élèves peuvent le commander gratuitement à: JEUNESSE ET ÉCONOMIE, case postale 179, 1211 Genève 26. Tél. (022) 43 52 00.

L'économie jurassienne

Dernier né des cantons romands, le Jura est entré en souveraineté le 1er janvier 1979, mettant ainsi fin à près de deux siècles de lutte pour son indépendance. Si la légitimité politique de cette nouvelle entité juridique ne fut que rarement mise en question, sa viabilité économique constitua la principale pierre d'achoppement et un défi de taille à relever par la jeune République. Il convenait en effet d'apporter la preuve qu'en dépit de ses faiblesses structurelles et du retard accumulé durant les années de forte migration et de troubles, le Jura était à même non seulement de tenir sa place dans le concert helvétique mais encore d'assurer à ses résidents une prospérité économique comparable à celle de la moyenne suisse.

Sur la base d'estimations, d'approximations et des informations disponibles, l'administration fédérale des finances avait évalué la capacité financière du nouveau canton à 56 points environ, ce qui le placerait dans le groupe des cantons économiquement faibles, derrière les Grisons et précédant les petits cantons de la Suisse intérieure, Fribourg, le Valais et Appenzell Rhodes-Intérieures. Or la nouvelle administration jurassienne ne l'entendait pas de cette oreille, se livrant avec un engouement sans réserve à mettre en place l'infrastructure administrative indispensable à la gestion autonome des affaires économiques ainsi qu'à étudier les voies et moyens pouvant conduire à la création de nouveaux emplois. Au début de cette année, enfin, le Parlement jurassien décida un programme de développement économique visant à augmenter le potentiel économique du canton à travers l'encouragement à la diversification de l'appareil productif, l'implantation de nouvelles entreprises et l'aménagement de l'infrastructure existante.

S'il est actuellement trop tôt pour juger des résultats probants, retenons néanmoins les chiffres des comptes de l'Etat durant sa première année d'existence. Et concluons avec Pierre Boillat: «Le ménage jurassien tourne!» (Article reproduit en dernière page.)

LE JURA EN QUELQUES CHIFFRES

Superficie: 837,50 km².
Population: 67 000 habitants dont 6500 étrangers (9,7%).
Densité: 80 habitants au km².

Nombre d'exploitations économiques en 1975:

— primaire (agriculture, viticulture)	2100
— secondaire (industrie et artisanat)	1000
— tertiaire (commerce, services, administration)	2200

Revenu cantonal: 1082 francs suisses.*

Revenue par habitant: 16 173 francs suisses* (moyenne suisse: Fr. 21 456.—).

Tourisme: 1613 lits d'hôtel.

**Source: estimations UBS.*

OÙ TRAVAILLENT LES QUELQUE 26.200 «JURASSIENS» ACTIFS À PLEIN TEMPS?

(Source: estimations à partir du Recensement fédéral de 1975)

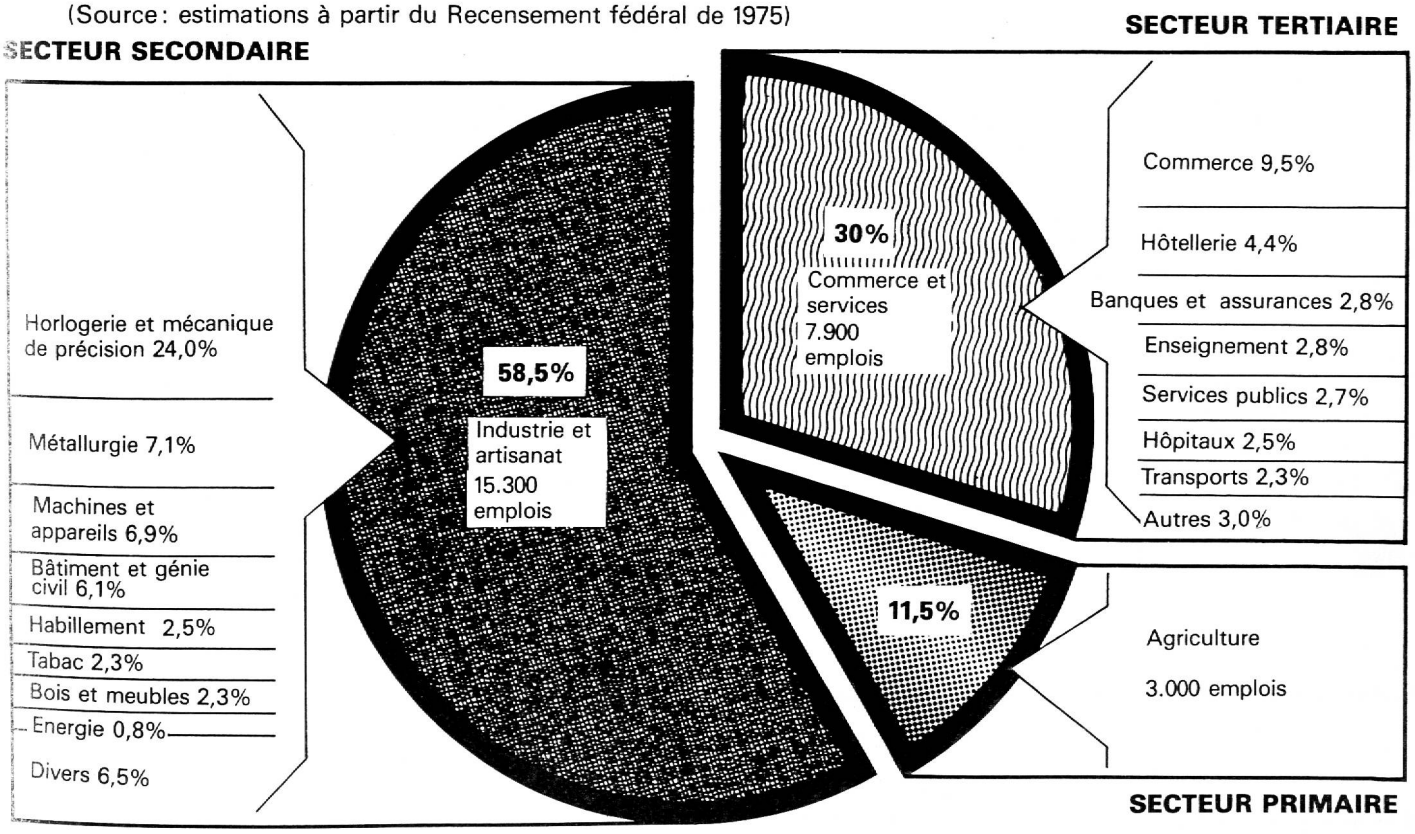

Dans le canton du Jura, près d'un quart de la population active travaille dans l'industrie horlogère... sans compter les quelque 3.300 emplois à temps partiel qui se répartissent de la manière suivante: 1.700 dans le secteur primaire, 600 dans le secteur secondaire et 1.000 dans le secteur tertiaire.

Le Jura en quête d'une nouvelle prospérité économique

UN HÉRITAGE DIFFICILE...

Recalé à l'extrême nord du grand canton de Berne, aux confins septentrionaux de la Suisse, le Jura a longtemps souffert de sa situation géopolitique marginale. A l'écart des grandes concentrations industrielles, dépourvu d'un réseau de communications efficace, il n'a guère pu profiter des années de la haute conjoncture. De fait, alors que l'économie suisse dans son ensemble a connu une période d'expansion et de consolidation, le Jura a dû faire face à une relative stagnation des différents secteurs productifs. L'industrie en particulier est restée trop cloisonnée, ne ressentant pas suffisamment tôt le besoin d'investir dans la diversification. Conséquences: le revenu par habitant est nettement inférieur à la moyenne suisse (Fr. 16 173.— contre Fr. 21 456.—) et les jeunes s'exilent pour trouver un emploi qualifié dans un canton mieux loti.

Tout centre de décision ayant fait défaut pendant trop longtemps pour défendre les intérêts de la région, la volonté des constituants jurassiens de gérer leurs propres affaires a finalement eu gain de cause.

Une volonté qui devra être d'autant plus tenace que le Jura a accédé à la souveraineté en pleine période de récession.

... MAIS DES ATOUTS INCONTESTABLES

Comparée à la moyenne suisse, la population jurassienne est relativement jeune: 31,8 % des résidents ont moins de 20 ans, ce qui permettra l'arrivée sur le marché du travail de 1300 jeunes d'ici 1985. Malgré l'absence de hautes écoles, la région dispose d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, notamment dans les domaines de la mécanique et de la gestion technique, la création du nouveau canton étant par ailleurs susceptible de provoquer le retour de nombre d'émigrés désirant faire bénéficier leur pays natal de leurs qualifications. Les coûts salariaux modestes, les perspectives intéressantes sur le plan fiscal ainsi que la disponibilité de terrains à bâtir constituent de leur côté des atouts non négligeables pouvant inciter de nouvelles entreprises à s'installer dans le Jura. L'attractivité du canton gagnera finalement avec la création de la Transjurane reliant la région aux grands axes centre-européens.

Voies de communications

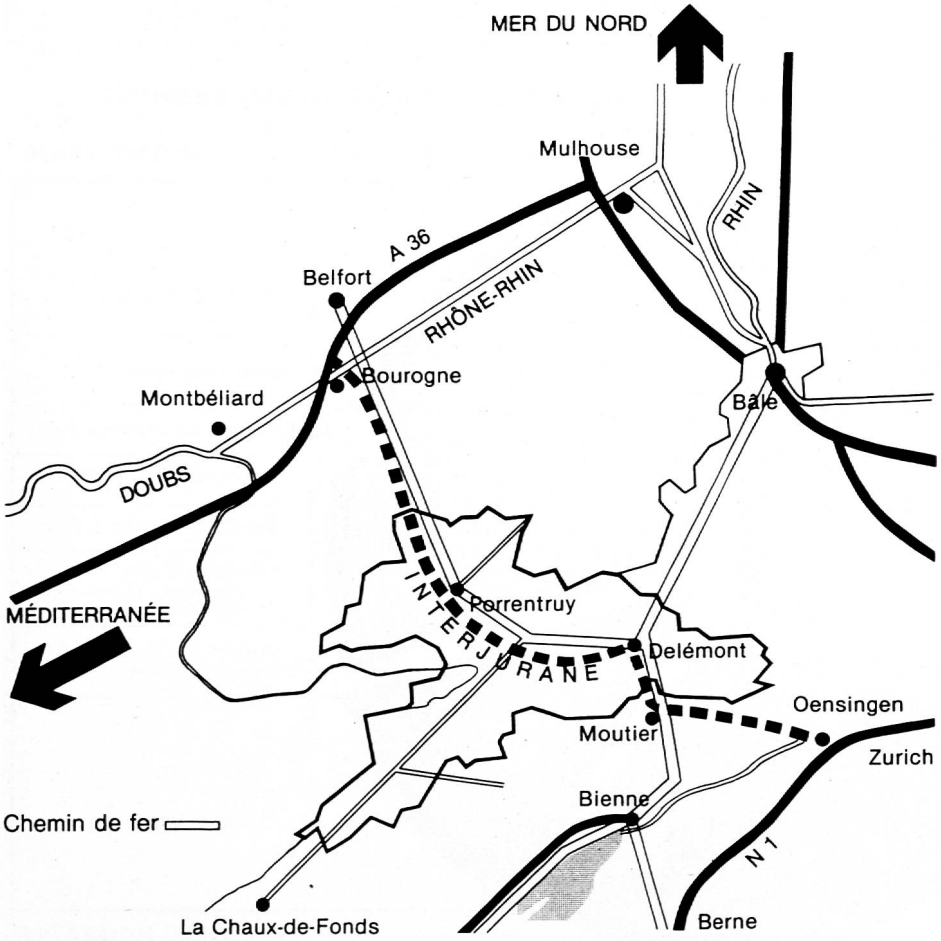

Une revendication fondamentale: la «Trans-» ou «Interjurane» reliant les autoroutes suisses aux françaises en désenclavant le Jura. En l'état actuel des choses, il faut en effet plus de temps pour se rendre de Porrentruy à Bienne que de Bienne à Lausanne ou à Zurich...

EMPLOI DANS LES DISTRICTS

Effectifs en 1960

Districts	*I*	*II*	*III*
Delémont	2060	7 588	3297
Franches-Montagnes	1283	2 395	848
Porrentruy	2249	6 427	2951
Canton	**5592**	**16 410**	**7096**

Effectifs en 1970

Districts	*I*	*II*	*III*
Delémont	1256	9 238	4064
Franches-Montagnes	878	2 593	960
Porrentruy	1278	6 895	3265
Canton	**3412**	**18 726**	**8289**

Agriculture: important rendement laitier

Au 14e rang des cantons suisses pour sa surface, le Jura constitue une région de plaines et de montagnes sans pour autant être confronté avec les problèmes que connaissent les cantons situés dans les Alpes. De l'ensemble du territoire cantonal, seul 0,2 % est inculte, contre 5,9 % pour la moyenne suisse. Les structures foncières sont bonnes et favorables, la surface agricole utile par exploitation étant de 18 ha., soit le double de la moyenne suisse.

Près de la moitié des exploitations agricoles sont situées en zone de montagne, ce qui explique l'importance que revêt l'élevage chevalin et bovin pour l'économie jurassienne: les ventes de viande rapportent chaque année 35 millions de francs, l'élevage de chevaux, de porcs et de poules 21 millions et la production laitière (72 000 tonnes/an) 50 millions de francs, les cultures (céréales, colza, pommes de terre et tabac essentiellement) ne contribuant qu'avec 25 millions de francs au rendement brut de l'agriculture. Contrairement à ce qui se passe dans les autres cantons, le troupeau bovin du Jura à même tendance à augmenter (+ 7,6 % de 1969-1975, — 1,3 % pour l'ensemble de la Suisse) tandis que les surfaces consacrées à la culture diminuent (— 26 % contre + 46 % sur le plan suisse). On peut donc constater que l'agriculture jurassienne s'oriente vers une spécialisation, vers la production laitière. Le district de Porrentruy, pourvoyeur des laiteries rhénanes, étudie actuellement la possibilité de travailler cette matière sur place et ainsi donner une impulsion au marché de l'emploi.

La faiblesse de l'agriculture jurassienne tient surtout dans son manque de diversification. Le développement de nouvelles pro-

ductions devra être encouragé, telles les cultures sarclées ou une étendue de gamme des animaux. La production de viande de porcs, de veaux et de volailles, de légumes, de fruits, de pommes de terre, de céréales et de betteraves ne satisfait en effet même pas les propres besoins du canton. Les cultures de serre sont pratiquement ignorées et la commercialisation comme la transformation des produits agricoles laissent encore largement à désirer. Le développement de ce potentiel économique insuffisamment exploité pourra procurer au Jura un meilleur apport financier.

Rôle prépondérant de l'industrie

Comme la plupart des régions décentralisées, le Jura n'abrite pas d'industries gigantesques. Sur les quelque 1000 établissements du secteur secondaire, 24 seulement occupent plus de 100 personnes. Avec 58 % de la population active travaillant dans l'artisanat et dans l'industrie, il a néanmoins une vocation industrielle caractérisée par la diversité et la spécialisation et par une main-d'œuvre qualifiée. Derrière l'horlogerie qui, notamment dans les vallées, occupe jusqu'à 60 à 70 pour cent de la main-d'œuvre du secteur secondaire, les fabricants de machines, la métallurgie, l'industrie du tabac — mais une seule entreprise — constituent les principaux employeurs du canton.

Région horlogère traditionnelle, le Jura, tout comme son voisin, le canton de Neuchâtel, a subi très lourdement le contrecoup de la baisse conjoncturelle. Ainsi, la production industrielle dans l'horlogerie a connu une diminution de 23 % au deuxième trimestre 1979 par rapport à la même époque de 1978, et ceci en dépit du fait que près de 70 % des travailleurs de la branche sont occupés dans la fabrication de boîtiers de montres, indépendante de l'électronique. Le chômage, avec moins de 300 personnes touchées par mois, ne revêt cependant pas des proportions trop inquiétantes.

Malgré le recul permanent des emplois observé dans le secondaire, les activités industrielles resteront, pour de nombreuses années encore, le principal secteur de l'économie cantonale. La prospérité de cette dernière dépendra donc largement du soutien que récolte le gouvernement dans son programme d'encouragement à de nouvelles implantations industrielles ainsi qu'à la diversification des activités existantes.

Anémie du secteur tertiaire

Une des faiblesses de l'économie jurasienne réside sans doute dans l'anémie endémique de son secteur tertiaire. Si, par rapport au recensement fédéral de 1975, la création d'une administration autonome a pu donner une légère impulsion au marché de l'emploi, le potentiel touristique notamment n'est qu'insuffisamment exploité. Les 86 000 nuitées enregistrées en 1979 répondent en effet avant tout à la demande indigène alors que la beauté naturelle de la région, ce «poumon d'oxygène à courte distance des grandes cités suisses, françaises et allemandes», pourrait attirer grand nombre de touristes suisses et étrangers. La faible urbanisation du canton ne serait alors plus un handicap mais un atout incontestable pour la création d'un tourisme familial et social contribuant au développement du secteur tertiaire.

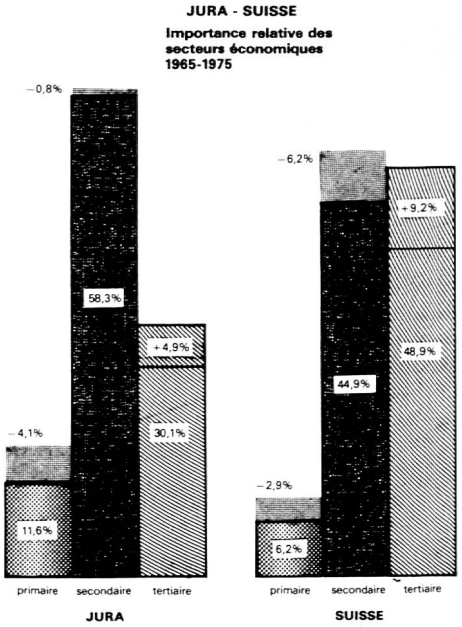

L'industrie et l'artisanat jurassiens ont perdu, en 10 ans, quelque 1800 emplois à plein temps (— 10,5 %), cette diminution étant en fait inférieure à celle enregistrée dans l'ensemble de la Suisse (— 14,1 %) durant la même période.

Si toutefois et pour l'ensemble du pays, cette «perte» reflète en réalité la restructuration de l'économie nationale en faveur de l'emploi du secteur tertiaire (+ 20,6 %), le commerce et les services jurassiens n'ont qu'insuffisamment pris la relève (+ 8,2 %). Le poids du secteur secondaire demeure ainsi largement excédentaire (58 % contre 45 % pour l'ensemble de la Suisse, cf. graphique ci-dessus).

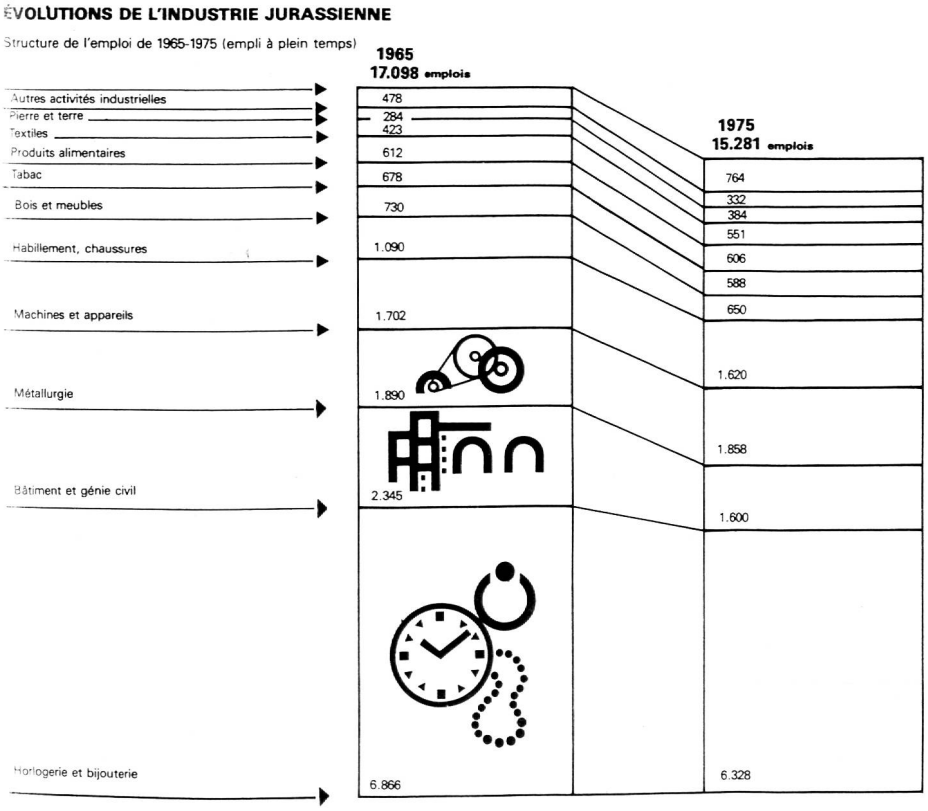

Un programme de développement ambitieux

C'est en 1971 que le canton de Berne a élaboré sa loi sur le développement de l'économie cantonale. Considérée comme un excellent instrument, elle a servi de structure fondamentale pour l'élaboration de la législation jurassienne. Deux fonds ont par ailleurs été créés, le premier servant à l'acquisition et à l'équipement de terrains (de 4 à 6 millions de francs) et le second étant destiné à l'encouragement de l'économie (jusqu'à 3 millions de francs).

Au début de 1980, le Parlement jurassien décida finalement un programme de développement économique témoignant de la

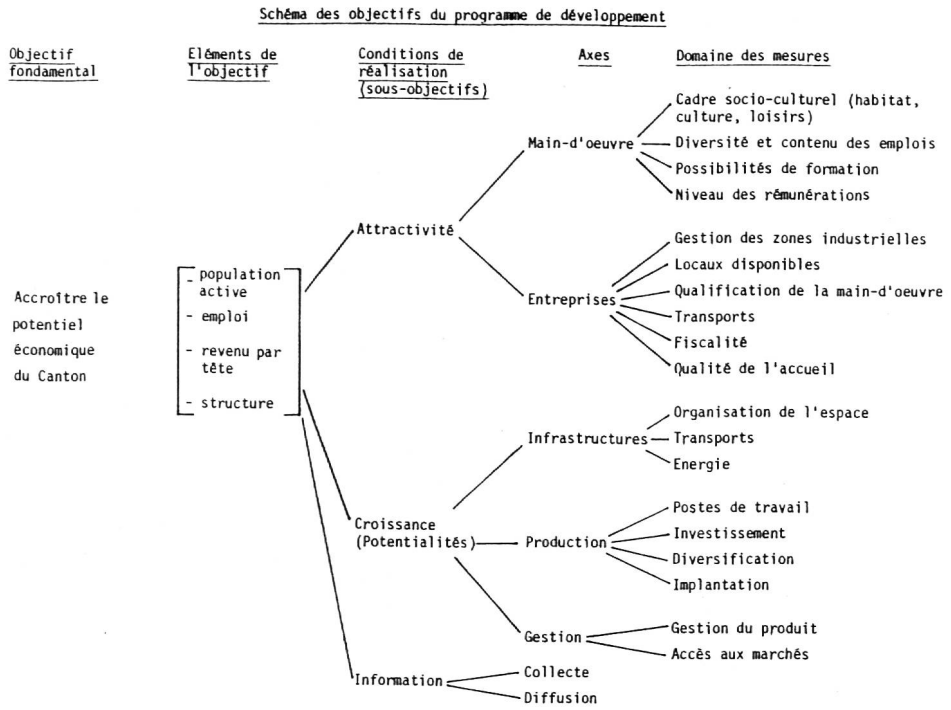

volonté du constituant de définir les objectifs à long terme plutôt que de s'arrêter sur des mesures concrètes et immédiates.

L'objectif fondamental se définit ainsi: accroître le potentiel économique du canton. Il recouvre notamment:

- l'augmentation du volume de l'emploi;
- une élévation du revenu par habitant;
- une amélioration de la structure économique cantonale;
- une augmentation de la population active résidente.

Le schéma reproduit ci-contre illustre les options fondamentales retenues. Le Parlement a par ailleurs été invité à se prononcer sur neuf propositions de mesures suivantes:

1. Elaboration d'une politique visant à développer la prospection en matière d'implantation d'entreprises et à diffuser une image de marque du Jura en accord avec les exigences du développement économique.
2. Encouragement accru au développement et à la diversification de la production industrielle et artisanale.
3. Valorisation des produits du secteur primaire, en particulier le lait, la viande et le bois, et amélioration de la productivité de l'économie agricole et forestière.
4. Recherche d'entreprises de services.
5. Modification de la fiscalité dans le but d'augmenter le volume d'emploi.
6. Amélioration des infrastructures en particulier dans le domaine des transports, de l'énergie et de l'approvisionnement en eau.
7. Aménagement rationnel des zones industrielles.
8. Encouragement à la création de postes d'apprentissage, au recyclage, à la reconversion professionnelle et à la formation continue.
9. Participation à la mise en place des organismes touristiques, augmentation de la capacité et de la qualité de l'accueil et de l'hébergement.

Point de vue

L'économie jurassienne autonome étant trop jeune pour avoir fait l'objet d'analyses concluantes, nous reproduisons ci-après le point de vue d'un journaliste du «Courrier», paru le 22 juin 1980, sur les premiers résultats des finances du nouveau canton.

LE MÉNAGE JURASSIEN TOURNE

Que n'a-t-on pas dit sur la viabilité du canton du Jura? Quel courage il fallait pour présenter un budget de première année de souveraineté avec un reliquat actif. Et pourtant, les chiffres sont tombés dernièrement: le ménage jurassien tourne. L'avenir sera difficile, c'est vrai, tout particulièrement en raison de la diminution des subventions fédérales. Il n'empêche que les charges de mise en place de l'Etat ont été lourdes mais que le résultat des comptes de 1979 est positif.

Le compte de fonctionnement de 1979 se solde par un excédent de revenus de 310 000 francs, sur un total de charges de 139,5 millions. Les charges d'amortissement ne se feront sentir que cette année, toutefois, une réserve de 4,5 millions de francs a été créée pour amortir le choc du projet d'économie de la Confédération. Quant aux investissements, s'ils ne se montent qu'à 12,8 millions de francs, contre 25 millions au budget, c'est essentiellement en raison du bas niveau des investissements des communes et des syndicats. Si le taux d'autofinancement de 60 pour cent n'a pas encore pu être atteint, il est tout de même de 42 pour cent, ce qui constitue un seuil raisonnable.

Si l'on tient compte des charges particulières du premier exercice, ce résultat est satisfaisant: il a fallu créer des locaux administratifs (2,8 millions), acheter du mobilier et des machines (4,6 millions), payer la collaboration du canton de Berne (1,7 million). Le canton a pris en charge une partie des traitements des enseignants afin d'alléger les obligations des communes (2,2 millions). Enfin, la Banque Cantonale du Jura a préféré constituer des réserves plutôt que de verser un dividende, ce qui a privé l'Etat de revenus qui avaient été estimés à 1,9 million de francs.

En un mot, comme devait le dire François Lachat, chef du Département de la coopération, des finances et de la police, «la preuve est ainsi faite que le canton du Jura est une entité dont la viabilité économique n'est plus à mettre en doute». Aussi, a-t-il tenu à répondre à son homologue bernois Werner Martignoni, qui avait affirmé que le Jura «coûtait» 10 à 15 millions par année à Berne. «La vérité, la voici: avec des recettes au moins équivalentes à celles que nous enregistrons cette année, et des dépenses bien inférieures vu l'absence d'une administration centrale et la faiblesse chronique des investissements consentis, le nouveau canton ne devait pas constituer une «mauvaise affaire» pour Berne, bien loin de là, bien que rien n'ait été entrepris pour en favoriser le développement économique.» Quant à l'avenir, il ne sera pas facile et les Jurassiens en sont conscients: les mesures d'économie fédérales coûteront environ 7,5 millions au Jura, l'aide aux cantons universitaires 1,2 million et l'adaptation du nombre des fonctionnaires 1,4 million. Toutefois, des correctifs devraient être apportés si bien qu'une augmentation des impôts n'est pas inéluctable.

Pierre Boillat.

On peut obtenir gratuitement d'autres exemplaires de ce dossier en s'adressant à «Jeunesse et Economie», case 179, 1211 Genève 26. Tél. (022) 43 52 00.

Lettre à un(e) collègue-ami(e) devenu(e) inspecteur(trice)

Après de longues hésitations qui t'ont mis sur des charbons ardents, te voilà donc parmi les élus. Tu vas quitter la SPG mais tu me permettras, avant ta prise en charge de situation nouvelle, de t'adresser trois mots, non sans quelque malice.

Et tout d'abord de te féliciter pour ce qu'il est communément convenu d'appeler une ascension hiérarchique. J'espère néanmoins que le champagne que tu n'auras pas manquer de déboucher ne te fera pas monter des bulles au cerveau.

Surtout ne te laisse pas grignoter, envahir puis submerger par la paperasserie. A travers le papier, on ne voit plus les visages, ni les sourires, ni les angoisses.

Garde le sens de la relativité des événements et sois sourd(e) aux ragots.

Méfie-toi du jour où tes anciens (anciens, c'est déjà un signe funeste) collègues t'adresseront la parole avec un: Bonjour «Monsieur», bonjour «Madame...»

Du jour où tu leur assèneras: «Dans ma classe, de mon temps...» Les temps changent, les classes aussi.

Fuis comme peste le rapportomanie.

Si des pantoufles non alignées dans le couloir te paraissent crime de lèse-pédagogie, vite entre dans la classe et écoute les enfants parler: c'est plus créatif.

Si les sourires se figent à ton arrivée: attention, cote d'alarme.

Si on t'offre spontanément le café: bon signe.

Si tu participes à toutes les «bouffes» de l'école, haut les cœurs, c'est gagné!

Enfin si, les hauteurs de la Vieille Ville aidant, tu sens poindre en toi des velléités de puissance, de supériorité, d'autorité et de contrôle, souviens-toi: comment ressentais-tu ton inspecteur dans le temps où tu étais simple instituteur(trice)?

En cas de doute, n'hésite pas, fais un stage de recyclage. Dans une classe.

Et puis, ne t'y trompe pas: l'école c'est du côté des maîtres et des élèves qu'elle se vit.

Pour finir, comme le formalisme et les salamalecs sont sources de léthargie, tu souriras à la lecture de ce message d'amitié.

L.U.

Promotions 80

Tous se sont égaillés dans la nature: élèves, maîtres et parents. Si bien qu'il est quelque peu difficile de recueillir des impressions en assez grand nombre pour qu'elles soient très significatives. Cependant, des échos qui nous parviennent, deux grandes lignes d'opinion se détachent:

— les tenants des prix ont le sentiment d'avoir été joués: la compétition disparaît puisque tous les enfants (ou presque) ont reçu «quelque chose», certificat ou prix;
— les opposants aux prix ont appris le goût de l'amertume: l'aspect discriminatoire des prix est renforcé puisque les élèves qui rencontrent le plus de difficultés ont été l'objet d'une véritable ségrégation: ils sont les seuls à ne rien avoir reçu.

A l'appui de ces constatations, sommaires il est vrai il faudra y revenir, il est intéressant d'analyser les premiers résultats de l'enquête lancée par la SPG auprès de ses membres à propos du nouveau règlement d'application de la loi sur les prix scolaires. A fin juin, environ 23 % de nos collègues avaient répondu (pour affiner nos chiffres, nous comptons beaucoup sur la collaboration de ceux qui n'ont pas encore retourné leur questionnaire: à vos plumes!). A titre indicatif, nous pouvons donner à ce jour les premiers chiffres suivants:

Classes où **tous** les élèves ont reçu quelque chose (prix et/ou certificat) 65 %

Classes où 1-2, voire 4-5, élèves n'ont **rien** reçu (ni prix, ni certificat) 35 %

Les pourcentages parlent d'eux-mêmes: ainsi donc dans 65 % de nos classes, chaque enfant est sorti de la cérémonie des promos avec une enveloppe à la main, quel que soit son contenu, tandis que dans plus d'un tiers des classes, il s'est trouvé de 1 à 5 élèves réprimés publiquement.

Par ailleurs — les commentaires à l'enquête le prouvent — il faut bien dire que, d'une part bon nombre de maîtres ont su faire en sorte qu'aucun de leurs élèves ne se sente mis à l'écart; que d'autre part plusieurs communes — dont les autorités ont pourtant manifesté fermement leur attachement au système des prix — ont comme nous, ressenti un malaise certain à voir des élèves laissés pour compte et se sont empressées d'octroyer aux «sans prix et sans certificat» un prix d'encouragement...

Où donc est la cohérence dans tout cela?

Ces promotions, qui furent réussies au plan de la **fête des enfants:** il y en eut de fort belles, originales, créatives, familiales et sympathiques, auront montré à nos censeurs politiques dans quel imbroglio leur grandiloquence et leur méconnaissance du milieu a entraîné l'école genevoise.

Et puisque le temps des vacances est aussi celui des lectures, on leur recommandera de relire les fables de La Fontaine, La Mouche du Coche, par exemple...

L.U.

Nominations sauvages

Ce n'est un secret pour personne qu'à maintes reprises la SPG a demandé que **tous** les postes soient proposés à la postulation. Toujours on nous a répondu par l'affirmative.

Les faits sont là pour dire le contraire. Trois enseignants ont été nommés tout à la fin de juin: 2 institutrices à des fonctions imprécises mais liées au soutien et à Fluidité, un instituteur détaché à la direction, ce dernier poste ayant été connu de la SPG par la lecture d'un communiqué de presse (La Tribune des Communes genevoises).

Non seulement la SPG n'a pas été consultée sur l'opportunité de la création de ces trois postes mais encore on invente une nouvelle catégorie de personnel: «Les chargés de mission». Terme vague s'il en est, qui recouvre des fonctions dont ni le contenu, ni le statut ne sont connus:

— Quel cahier des charges.
— Quelle durée.
— Quelle classe de salaire.
— Quelle(s) indemnité(s)?
— Quel statut administratif?
— Quel horaire?
— Quelle place dans la hiérarchie?

Personne, hormis les intéressés (et encore faudrait-il les interroger sur ces points) ne peut répondre à ces questions. La DEP fait preuve d'absolue discrétion en ce domaine.

Discrétion qui confine à la désinvolture. La SPG a donné suffisamment de preuves de loyauté dans les négociations pour qu'elle soit en droit d'attendre qu'on agisse de même à son endroit.

Que des besoins existent, nous ne le contestons pas a priori. Mais qu'est-ce qui empêche la DEP de les exposer ouvertement? D'où vient ce malaise? S'agit-il de ces décisions ambiguës qu'on nomme cooptations?

Interrogations qui feront peut-être lever maints boucliers. On eût pu l'éviter en exposant clairement la situation. A la rentrée, nous poserons nos questions à qui de droit.

L.U.

La maîtresse en balade

Sous chaque fenêtre, on entendait un morceau différent de piano, de violon, de violoncelle. La musique jaillissait de la maison, elle emplissait l'espace. Elle était sur les feuilles des grands arbres qui entouraient la propriété, elle créait l'atmosphère de ce lieu. Nous étions dans l'école de Yehudi Menuhin, dans le Surrey, près de Londres.

La jeune femme qui visitait également cette école venait de Washington. Elle jouait du violon et toutes ces questions étaient issues de la tendresse qu'elle portait à son instrument et de son amour pour la musique. Pour ma part, mon interrogation portait principalement sur l'approche éducative que l'on donne à des enfants qui ont un don.

Car doués, ils le sont ces 45 élèves venus du monde entier, dont le jeune talent a souvent été décelé et entendu par Yehudi Menuhin lui-même au cours de ses tournées musicales. Prévenant mes questions, le directeur, M. Peter Renshaw, qui nous reçut si aimablement, nous dit: **«Il est très dur d'avoir un don.»**

En effet, il faut répondre aux attentes des parents qui projettent leurs espoirs sur leurs enfants et aussi soutenir les demandes de l'école, car ces enfants, dont l'âge va de 8 à 18 ans, ont été choisis, sélectionnés sur la base de leur talent musical. Cependant, un haut niveau d'aptitude à jouer d'un instrument en bas âge, ne signifie pas nécessairement un talent musical exceptionnel plus tard. Il arrive que le développement s'arrête et que l'individu atteigne rapidement un plafond.

Or dans cette école **le premier maître est la musique**, dont la limite des exigences ne sera jamais déterminée. La première exigence **est un travail incessant**, un travail d'au moins trois heures et demie de musique par jour, plus les concerts et les répétitions. A cela s'ajoutent trois heures et demie de cours qui couvrent les sujets divers: anglais, littérature anglais, mathématique, science, français, histoire, philosophie, etc., ce qui va permettre à ces élèves de passer leur O et A level selon le système anglais. Leurs résultats sont souvent très bons, car pour beaucoup, leur créativité ne se limite pas à la musique mais s'exprime également dans la peinture et dans l'intérêt d'apprendre. L'école est donc intéressée à l'épanouissement d'un musicien complet.

Il ne s'agit pas uniquement de devenir un virtuose et d'avoir une technique éblouissante, car pour animer l'instrument, il faut que l'individu s'exprime avec son cœur, avec ses entrailles. Pour cela, il est indispensable de creuser profondément dans la personne, de lever les blocages, d'arriver à la maîtrise du musicien, lui-même.

Nous avons eu ce jour-là la chance d'assister à un cours donné par un grand musicien de Londres à une jeune Japonaise. Dans la jeune fille, il y avait la fougue, le ruisseau impétueux qui descend de la montagne, la gambade du jeune animal au printemps. Du professeur, on voyait surtout ses mains noueuses qui dessinaient la mélodie en traçant en l'air des arabesques musicales et en chantonnant. Puis, pour redresser une maladresse, ou adoucir un passage, il s'approchait du piano et alors tout semblait disparaître, il n'y avait plus que l'instrument et la musique, le musicien s'effaçait et prenait cette qualité de transparence que donne la maîtrise.

Les professeurs essaient constamment de faire découvrir à l'élève la nécessité de devenir des êtres humains sensibles. Ils les encouragent à comprendre le rôle de l'artiste dans la société et avant tout à ouvrir leurs yeux sur les vastes horizons de la connaissance, de l'art et de la culture et sur la possibilité de leur épanouissement.

Le maître principal est très conscient que la musique peut être une évasion un refuge. Il veut lui donner son caractère de communication et voudrait élargir l'horizon des élèves. Aussi est-il important pour lui, que les élèves soient mis en contact avec le monde tel qu'il est: des concerts sont donc donnés dans des hôpitaux, asiles psychiatriques, école pour les enfants handicapés, des visites sont organisées dans des villages de mineurs, des liens sont établis avec une école d'un milieu défavorisé de Londres, tout ceci au travers de la musique.

L'école est partiellement financée pour les élèves anglais par le gouvernement, donc ne s'adresse pas uniquement à des enfants riches. Par contre, l'achat de l'instrument dont le prix peut aller jusqu'à 40 000 fr. et au-delà pose des problèmes à l'école qui en possède quelques-uns et à l'élève.

Des concerts sont donnés régulièrement par l'école qui prévoit déjà pour 1982 des tournées.

Des musiciens de renom s'intéressent à l'école et viennent également donner des concerts. Nadia Boulanger, notamment, a jusqu'à sa mort encouragé l'école, par sa présence mais aussi en donnant des cours aux élèves.

Il y a des professeurs attitrés, mais également de nombreux professeurs qui viennent de Londres. Les instruments travaillés sont principalement le violon, le violoncelle et le piano. Une place de choix est donnée à la musique de chambre.

Ayant eu durant la journée, le privilège d'assister à plusieurs cours, j'ai eu la chance de voir combien chaque morceau, chaque phrase musicale, chaque note même de grands compositeurs tels que Schumann, Brahms, ou Beethoven jouée par l'élève, écoutée par le maître, recréée dans un dialogue constant et dans une incessante recherche de qualité, est ciselée par l'amour de la beauté.

Que deviendront les jeunes qui auront passé dans cette école: certains seront peut-être célèbres, d'autres abandonneront, certains sont et seront peut-être possédés par le désir de réussir, de faire une carrière, de faire connaître leur talent, mais tous auront été façonnés à l'école de la beauté. Etait-ce cette exigence-là qui donnait à cette journée cette qualité de dynamisme et de jeunesse?...

G.B.

Ceux qui s'en vont: Henri Arm

Nous n'étions que quelques-uns, ses contemporains, pour dire un dernier adieu à cet admirable éducateur que fut Henri Arm. C'est que l'espèce se fait rare, de ceux qui allaient déjà à l'école quand ce siècle a commencé.

Par contre, les anciens élèves du disparu étaient venus nombreux et emplissaient la chapelle des Crêts, au Grand-Saconnex, témoignant ainsi de leur gratitude pour ce maître dont la vocation n'avait jamais fléchi en quarante ans. Comme le souligna le pasteur Daniel Neeser, par sa gentillesse dans ses rapports avec les parents, sa douceur et sa patience avec ceux de ses élèves qui «suivaient» avec peine, sa sérénité quand ses efforts n'étaient pas récompensés à leur mesure, Henri Arm s'était fait hautement apprécier dans les villages où il avait enseigné. A Sézegnin, à la rentrée de 1914, à peine sa matu pédagogique en poche (et pas même stagiaire de première année) il remplaçait un maître mobilisé; puis ce fut Chambésy, Pregny et enfin Le Grand-Saconnex où il assumait la charge de régent principal. Dans cette dernière commune, il fonctionnait comme secrétaire de mairie et de l'état civil, trouvant encore le temps de s'occuper de sa paroisse. Aussi les autorités du Grand-Saconnex reconnaissantes étaient-elles présentes avec M. le maire Georges de Goumoëns entouré de conseillers municipaux. Le DIP était représenté par M. Maurice Janin, inspecteur des écoles de cette commune et l'ancienne DEP par M. Fernand Quiblier qui en fut secrétaire.

L'«Educateur» s'associe à tous ces témoignages de sympathie en disant à Mme Henri Arm et à sa famille qu'il partage leur peine.

Jean Lagier

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, **1204 Genève.**
Tél. (022) 29 26 60.

Comité central (II)

Séance du 20 juin 1980

Le plan de parution ne me permettait pas de vous renseigner plus...tôt sur les divers thèmes abordés lors de la dernière séance de l'année scolaire précédente!

Le groupe de travail secondaire, après avoir tenu deux séances, deviendra Commission technique de perfectionnement (du corps enseignant secondaire). Nous avons demandé deux mandats dans ce groupe de travail. Le chef du DIP tranchera.

Il semble à peu près certain que nous conserverons cet acquis prévu il y a dix ans — lors de l'introduction des cours de formation continue pour les instituteurs et institutrices «inaugurant» la nouvelle formule de découpage de l'année scolaire (d'août à juillet) — à savoir que les maîtres préprofessionnels pourront s'inscrire à **tous les cours**, qu'ils soient organisés par le service de l'enseignement primaire ou secondaire...

A la veille «des» prochaines campagnes d'inscription, il semble opportun de rappeler cette disposition «consolatrice»...

Les cours secondaires seront de trois types:

les cours structurés (ou à long terme) et non plus «improvisés» comme ce fut le cas jusqu'ici (!);

les cours «coup par coup»: saisir l'occasion du passage d'une personnalité dans notre région, par exemple;

les cours normaux (!);

Les maîtres préprofessionnels «intégrés» à des centres multilatéraux verront peut-être leur horaire «ramené» au même nombre de périodes que leurs collègues enseignant en CSM (?); j'ignore à ce jour si le système tant critiqué en certains lieux des suppléances sera encore maintenu dans les campagnes!

Lors de la dernière assemblée des délégués de la SPR, notre syndicat demandait que le CC/SPR se préoccupe de la possibilité d'une harmonisation des traitements au plan romand. La réaction de l'AD ne fut pas très... enthousiaste.

Notre prochaine séance de CC cantonal reprendra ce point à son ordre du jour.

Une mise au net de la déclaration d'intention du SAE-SPN, rédaction tenant compte des suggestions votées à Fontainemelon fut également étudiée. Vous trouverez cette déclaration ci-après.

La prochaine séance du CC a été fixée au 5 septembre.

Bonne fin de vacances. Plus que deux semaines, pour «ceux» du Bas!

J.-P. Buri.

Déclaration d'intention 1980

— Recherche des moyens propres à remédier à la surcharge des programmes scolaires.

— Dans l'aménagement des programmes de **recyclages**, veiller au maintien de «fenêtres» entre deux recyclages «lourds»; éviter — ou tenir compte — des recyclages à la sauvette.

— Tenter d'obtenir une meilleure coordination des vacances.

— Etablir des contacts plus fréquents avec d'autres associations d'enseignants; créer éventuellement un «front commun».

— Au plan romand, tendre à faire augmenter le volume des affaires syndicales traitées par la SPR.

— Au plan des traitements, nous demandons une «remise à jour» de nos salaires, soit une «remise à zéro» de nos salaires de base; c'est-à-dire d'intégrer les multiples réadaptations dues au renchérissement à un «nouveau» 100% de base.
Nous demanderons en plus que les futures réadaptations soient intégrées dès que leur montant atteint un taux que nous devons encore déterminer.

— Améliorer les conditions actuelles de retraite et obtenir si possible la retraite à la carte.

— Prise en compte des remarques qui seront faites à propos du projet de loi sur la scolarité obligatoire.

— Dans le domaine du perfectionnement, maintenir une fourchette très large dans le choix des cours de formation continue, persévérer dans nos démarches en vue d'obtenir la création d'un centre de perfectionnement vertical pour toute la scolarité obligatoire ainsi que le préscolaire.

— Renégocier les décharges horaires dans le cadre du perfectionnement à l'université.

— Obtenir que le 1er Mai devienne jour férié officiel (ou légal?).

— Etudier le problème posé par les fermetures de classe(s); obtenir que les titulaires perdant leur place pour la raison évoquée ci-dessus aient la priorité au moment de la nomination à un poste devenu vacant dans son ressort scolaire ou ailleurs.

Au nom du CC:
J.-P. Buri.

Rappel

Avez-vous conservé le numéro 22 de l'«Educateur»? Oui? Non? J'y lançais un appel d'information concernant le travail de nos élèves.

Les écoliers travaillent-ils trop?

Tel sera le thème commun de l'«Educateur» N° 38 au plan romand. J'attends votre participation. Dites-moi ou écrivez-moi votre opinion à ce sujet.

Avis: Prenez bonne note de mon changement d'adresse!

J.-P. Buri.

Changement d'adresse

Le rédacteur de la rubrique neuchâteloise a déménagé. Nouvelle adresse:

M. Jean-Pierre Buri, Fin d'Epagnier 4, 2074 MARIN. Tél. (038) 33 15 05.

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

D'autres problèmes aussi

Alors que les enseignants se préparaient à des vacances bien méritées, le CC, sous la présidence de Paul Moeckli, a tenu quatre séances les 29 mai, 12 juin, 19 juin et 7 juillet. Toujours à l'affiche, les problèmes de l'indexation (voir le communiqué du CC dans le présent numéro), des fermetures de classes, de non-réélections. Mais il est d'autres problèmes, peut-être moins urgents à court terme, qui réclament cependant du CC toute l'attention. C'est de quelques-uns de ceux-ci que je vous entretiendrai.

Sommé de se rétracter à la suite de diffamations proférées à l'encontre d'une école et de son corps enseignant, un couple de parents particulièrement agressif se verra traduire en justice par nos collègues concernés. Le SEJ accordera l'**assistance juridique** à ces derniers.

Une commission de révision de répartition des charges scolaires a été créée par le Département. Si elle paraît déterminée à diminuer les coûts scolaires, elle est disposée néanmoins à tenir compte, dans la nouvelle répartition des charges entre Etat et communes, des cas spéciaux, des classes uniques et d'une moyenne d'effectifs inférieure à la moyenne jurassienne.

Le CC s'opposera à l'intégration de l'échelle des traitements des enseignants à celle des employés, fonctionnaires et magistrats. Pour lui, le statut de l'enseignant est, par essence et légalement, différent de celui des fonctionnaires; en ce qui concerne la promotion, de nombreuses exceptions devraient y être inscrites; l'adaptation projetée n'aboutirait qu'à une intégration d'ordre purement technique. Le CC s'opposera également à un autre projet de la commission de créer une caisse de remplacement dont les primes seraient payées par les enseignants. Il n'est pas normal, pour le CC, qu'il supporte ces dépenses provoquées par des circonstances indépendantes de sa volonté.

Le CC a été surpris par la décision du Département de créer **un enseignement ménager facultatif pour les garçons de 9e année.** S'il salue ce projet avec satisfaction, il déplore de n'avoir pas été consulté. L'introduction de cet enseignement ne doit en aucun cas provoquer une diminution d'heures pour qui que ce soit. Il faut éviter un conflit entre le plan d'études et l'intégration de l'enseignement ménager mixte. L'introduction de ce cours ne doit pas porter préjudice aux élèves dans leur avenir professionnel, la diminution des leçons consacrées à des branches techniques risquant de pénaliser certains apprentis ou étudiants.

Le nouveau livret scolaire en préparation ne laisse pas non plus le CC indifférent. Il demandera au Département que n'y figure pas l'appréciation de la conduite, qui peut pénaliser l'élève dans son avenir professionnel. Il proposera que la mention relative aux absences n'y apparaisse pas non plus, celles-ci étant déjà réglées par les dispositions pénales. Il est en revanche du même avis que le Département qui envisage de supprimer les notes des branches dites secondaires dans les classes inférieures, et qui prévoit une double note de mathématique (technique et raisonnement).

Le CC approuve l'initiative du Service de l'enseignement de créer un **Centre de documentation pédagogique cantonal.** Il désire être associé à l'étude de la création de ce centre et communiquera le nom de ses représentants dans le groupe de travail constitué à cet effet.

Dans le but de constituer **un fichier complet du SEJ,** le CC accorde au secrétaire un crédit de Fr. 5000.— pour l'achat des pochettes, l'impression des garnitures autocopiantes et diverses fournitures.

Le CC accepte de mettre à disposition le CIP pour la réalisation d'un montage audio-visuel destiné à sensibiliser les écoliers jurassiens à **la Bible de Moutier-Grandval,** qui sera prêtée au Musée jurassien en mai 1981.

Le CC déplore **la multiplication des ventes d'insignes,** de badges et autres objets en faveur des camps ou des courses scolaires. Mais ses statuts ne lui donnent guère le droit d'intervenir.

Un synode commun des trois sections élaboré par les comités aura lieu le 19 septembre prochain. Précédé d'une assemblée de chaque section tenue séparément, il sera suivi de l'assemblée commune au cours de laquelle le président Moeckli parlera du syndicalisme et Michel Girardin du perfectionnement.

Le CC consacrera une prochaine séance uniquement à l'étude des projets des nouveaux décrets de la **Caisse de pension.** Les délégués du SEJ à l'AD de cette caisse seront invités à assister à une assemblée préparatoire.

C'est à une véritable hémorragie que l'on assiste dans **les classes terminales de l'école primaire,** de nombreux élèves quittant celle-ci pour suivre l'enseignement d'une école privée. Cette situation est encore aggravée par la dénatalisation et a un impact direct sur l'effectif de nombreuses classes. Il faut donc réaliser que pour les parents qui sortent leur enfant de l'école primaire dès qu'ils le peuvent, celle-ci constitue une pénalisation et un handicap. Le CC, au cours d'une étude approfondie, tentera de définir les causes de ce phénomène et de les enrayer.

A. Babey.

Compensation du renchérissement

Le Comité central déplore la décision du Parlement jurassien qui, à la majorité d'une voix seulement, a décidé de ne pas tenir compte du passage de l'indice 100 points OFIAMT à l'indice 105, privant ainsi les magistrats, fonctionnaires, employés et enseignants jurassiens de la compensation à laquelle ils avaient droit.

Arguant d'un vœu ambigu émis par l'Assemblée constituante, d'une part, d'autre part, faisant état d'économies nécessitées par l'état des finances de notre République et canton, le Gouvernement jurassien et une partie de la Commission de gestion et des finances ont ainsi réussi à convaincre la majorité des députés de ramener l'indexation des salaires à 1,5% pour 1980.

Ce faisant, les parlementaires jurassiens ont, en fait, procédé à un abaissement des salaires de la fonction publique, suivant en cela le vœu de plusieurs partis politiques et d'une partie de l'opinion publique unilatéralement informée par les tenants d'une telle réduction.

Le Comité central du SEJ prend acte avec regret de la décision prise par le Parlement, malgré les nombreuses interventions

qu'il a faites, seul ou avec les organisations syndicales regroupant les fonctionnaires de l'Etat, en vue d'infléchir la volonté des groupes politiques partisans d'un abaissement des salaires de la fonction publique.

Si le vote émis par le Parlement jurassien laisse un goût plutôt amer chez ceux qui en ont été les victimes, il y a toutefois lieu de faire remarquer ce que les salariés de l'Etat ont finalement réussi à obtenir et qui n'était pas du tout évident au départ, soit:

- la fixation semestrielle de la compensation pour autant que l'indice ait augmenté de 2 points depuis la dernière augmentation (art. 2 du décret du 3 juillet 1980);
- l'automaticité de la compensation du renchérissement (art. 3 ibid.).

La compensation du renchérissement est ainsi garantie à l'avenir et ceci est important. Nul ne pourra plus, comme ce fut le cas récemment, utiliser n'importe quelle argutie pour dénier aux salariés de la fonction publique la juste compensation à laquelle ils ont droit.

Quant à l'arrêté pris par les députés au Parlement jurassien, il fixe à Fr. 1000.— l'allocation de renchérissement attribuée uniformément à chaque magistrat, fonctionnaire, employé et enseignant de la République et canton du Jura pour 1980.

On s'est peut-être étonné que les responsables du SEJ aient, en désespoir de cause, proposé cette formule. Il faut, pour comprendre les motivations qui ont conduit à émettre cette proposition, tenir compte du fait que, le principe d'une allocation de 1,5 % étant admis, toutes les solutions proposées pour répartir le million qu'impliquait la décision prise prétéritaient la grande majorité des enseignants jurassiens.

L'une proposait d'attribuer la plus grande partie du million consenti aux salaires les plus bas et de répartir le solde entre les quelque 1500 fonctionnaires et enseignants de l'Etat. Une telle proposition excluait d'emblée la plus grande partie des enseignants de la première répartition et, ce qui était finalement octroyé dans la deuxième répartition, n'atteignait pas Fr. 350.—.

L'autre solution envisagée prévoyait une indexation linéaire de 1,5 %, à partir d'un plancher de Fr. 33 000.— et limitée à un plafond de Fr. 65 000.—; autrement dit, les salaires les plus bas auraient été compensés par une somme de Fr. 495.— et les plus élevés par Fr. 975.—.

En proposant, à titre exceptionnel, et seulement pour cette année, une allocation uniforme de Fr. 1000.—, nous pensons avoir évité le pire.

Comité central du syndicat des enseignants jurassiens.

COMMISSION PÉDAGOGIQUE

CDM, baccalauréat et enseignement ménager

La Commission pédagogique, qui compte vingt-trois membres, est l'une des trois commissions permanentes du SEJ. Elle s'est réunie régulièrement dès le début de cette année, et accomplit un important travail sous la présidence de Jean-François Conus. Au cours de sa séance du 20 mars, dans le cadre du règlement qui la régit, elle a défini le programme de ses tâches. Le 22 avril et le 10 juin, elle a commencé un travail en profondeur sur les problèmes les plus urgents à résoudre.

Voici la liste des sujets qui retiendront, dans les mois à venir, l'attention des membres de la Commission pédagogique:

- relations SEJ-Conseil scolaire;
- éducation sexuelle à l'école;
- élaboration de documents officiels scolaires;
- SIPRI;
- classes à degrés multiples;
- réduction des types et disciplines de baccalauréats;
- projet de plan d'étude pour l'enseignement de l'économie familiale;
- collaboration avec les associations de parents d'élèves;
- étude des modalités d'admission aux écoles secondaires;
- conditions de travail des écoliers;
- formation des enseignants;
- étude de l'interpénétration des enseignements.

La CP a admis qu'aucun sujet ne serait étudié sans qu'au départ, et ce, dans la mesure du possible, un texte n'ait été fourni aux membres de la commission. Ce document aura été élaboré soit par une instance officielle, soit par un groupe de préparation issu de la CP.

Les classes à degrés multiples

La CP, qui a entendu un rapport des maîtres concernés, doit se prononcer sur la question de savoir s'il faut ou non maintenir les classes à degrés multiples dans le canton. La commission est unanime à répondre par l'affirmative. Pour elle, les arguments au maintien sont les suivants:

a) les liens entre les parents et les élèves d'une CDM sont plus étroits que dans une classe à degré unique; cela ne peut être que bénéfique pour les enfants;
b) l'enseignant est condamné à apprendre; il est responsable de tout et a, par conséquent, une vision plus globale des choses;
c) l'enseignant doit pratiquer une nouvelle pédagogie qui n'est pas une pédagogie collective; et déjà rien qu'à ce titre, les CDM sont défendables;
d) les enfants restent dans leur village et ont par conséquent plus de temps à eux pour leurs loisirs;
e) toute fermeture de classe étant pratiquement définitive, il serait préférable d'attendre avant de prendre une telle décision; personne ne sait en effet à ce jour ce que deviendra l'école jurassienne.

La réforme du baccalauréat

André Denis et Umberto Bedogni ont rapporté sur ce projet, qui prévoit que trois types de maturités (langue et sciences humaines, scientifique, économique) remplaceront les trois types actuels. Les trois modèles de suppression de disciplines sont à étudier par les membres de la CP pour un débat qui aura lieu au cours d'une prochaine séance.

L'enseignement en économie familiale

Projets aussi pour un nouveau plan d'étude en économie familiale. Rolande Baume, qui rapporte, rappelle que l'enseignement est actuellement établi sur deux années, avec 5 leçons hebdomadaires au niveau secondaire (6 leçons au niveau primaire) pour la première année, et un cours complémentaire post-scolaire obligatoire de 190 leçons à suivre pendant les vacances. Or, bien que l'enseignement ménager prenne de plus en plus d'importance dans la vie pratique, les cours post-scolaires sont menacés, ce qui entraînera évidemment une suppression d'emploi pour de nombreuses maîtresses! Les nouveaux plans d'étude prévoient le début de l'enseignement en 5e ou 6e année, ainsi qu'un enseignement mixte et à option.

B. (d'après procès-verbaux établis par Jean-François Lachat).

Assemblée générale extraordinaire des maîtres secondaires

Le jeudi 29 mai, au Restaurant des Rangiers, l'Association des maîtres secondaires jurassiens (AMSJ) tenait une assemblée générale extraordinaire. Celle-ci avait pour but essentiel de susciter une discussion générale sur l'avenir de l'Ecole jurassienne et, éventuellement, de prendre des décisions y relatives.

Après quelques communications du président, M. Jean Michel, M. Roland Müller, délégué de l'AMSJ et du CARESP à CIRE III (Commission intercantonale pour la coordination de l'enseignement, degrés 7, 8, 9) rapportait sur les travaux des sous-commissions de français, mathématique, allemand, histoire-instruction civique. Les cantons ayant des structures scolaires fort différentes, les sous-commissions s'efforcent d'abord d'établir un programme commun minimum, ou, selon l'expression retenue, un programme-cadre. En français, l'approche nouvelle de la langue que préconise la sous-commission, présidée par M. Corbellari, rencontre quelque opposition, en particulier dans le canton de Vaud. En allemand, vu les programmes et les méthodes déjà adoptés et en vigueur dans certains cantons, on se demande s'il ne faut pas retirer l'allemand de CIRCE III. En histoire, «chronologistes» et «thématistes» ont trouvé un moyen terme qui satisfait les uns et les autres. A CIRCE III, une autre question pose problème: celle de la constitution d'un groupe de réflexion sur «l'éducation aux médias». L'assemblée se déclare favorable à la création d'une telle commission et donne mandat à son représentant de défendre ce projet.

Ecole jurassienne

C'était l'objet principal de la séance. Le président rappelle tout d'abord les raisons qui ont poussé le comité à inviter les collègues secondaires à une réflexion générale sur l'avenir de l'Ecole jurassienne:

— la prise de position du MPF qui s'élève contre la sélection opérée à la fin de la 4e et contre l'existence de deux écoles bien distinctes dans le cycle obligatoire;
— la motion Gury, transformée en postulat, qui va dans le même sens;
— quelques articles dans l'«Educateur» comme dans la presse régionale.

Par ailleurs, parmi les 39 priorités du programme de législation du Gouvernement figure la réforme des structures scolaires actuelles avec pour objectif la suppression d'une sélection définitive en cours de scolarité obligatoire.

L'Ecole jurassienne est remise en cause. Cela n'est pas nouveau sans doute et chacun a dans l'esprit le fameux rapport «Changer l'école». Cela montre au moins, si besoin était, que dans ce nouveau canton on veut une école toujours mieux adaptée aux enfants.

Sans à priori, sans parti pris, sans arrière-pensées, les maîtres secondaires se sont donc exprimés, à l'initiative de leur comité, sur l'avenir de l'Ecole jurassienne. Tous les participants étaient conscients qu'ils ne pouvaient, en une séance, brosser le profil de la meilleure école possible. Le débat cependant s'est avéré large et fructueux, serein en même temps qu'ouvert. «Le système actuel est provisoire», affirme un participant, traduisant ainsi sans nul doute le sentiment de plusieurs collègues. Aucun système d'école expérimenté à ce jour, ajoute un autre, n'a donné pleine satisfaction et ne peut être introduit chez nous tel quel. Il faudra, et c'est la conviction de l'ensemble, trouver un type d'école original, «jurassien», c'est-à-dire adapté aux enfants de ce canton. Il va de soi que le système préconisé devra se plier aux contingences géographiques, démographiques et économiques du Jura. Cependant, ne peut-on, dans une certaine mesure, faire violence à l'économie?

Quoi qu'il en soit, il est apparu urgent aux maîtres secondaires de réfléchir sur les problèmes suivants qui sont fondamentaux:

— Sélection, ou pas de sélection? A quel moment? Tronc commun.
— Type et contenu des programmes.
— Homogénéité ou hétérogénéité des classes.
— Cours à niveaux.

Pour étudier ces problèmes fondamentaux (et d'autres; la liste est loin d'être exhaustive!), l'asssemblée décide à l'unanimité et dans l'enthousiasme de mettre sur pied un groupe de recherche et de réflexion qui ne manquera pas de nouer avec la Commission pédagogique du SEJ des rapports fructueux.

Nul doute qu'un tel groupe de pédagogues soucieux uniquement de l'avenir de tous les enfants du Jura peut et doit contribuer efficacement à l'élaboration des futures structures scolaires.

A 19 h. 15, comme décidé en début de séance, le président mettait fin à l'assemblée, mais les discussions se prolongeaient encore pendant le repas qui suivit.

Pour le comité: fm.

Le cas de non-réélection de Bourrignon

«Le SEJ, en m'apportant son soutien dans les moments difficiles que j'ai passés, m'a beaucoup aidée. Cependant, dans l'impossibilité où je me trouve de faire reconnaître, par une partie de la population de Bourrignon, mes aptitudes pédagogiques, mon droit au travail et la simple vérité, je renonce à faire acte de candidature au poste mis au concours et que j'occupe depuis 12 ans.»

Ainsi s'exprima Michèle Fringeli devant le CC, le 12 juin dernier. En présence de ces faits nouveaux, le CC, qui avait mis tout en œuvre pour que justice soit rendue à cette institutrice, décidait de renoncer au boycottage prévu.

Le 27 juin, le chef du Service de l'enseignement, M. Jean-Marie Boillat, faisait parvenir à Mme Fringeli une lettre qui a le mérite, tout en rendant hommage au travail de l'intéressée, de désamorcer des critiques à l'encontre des enseignants lorsqu'elles ont trait au passage à l'école secondaire. Cette lettre, dont voici la teneur, était envoyée également pour information à la Commission d'école de Bourrignon et à l'inspecteur scolaire.

B.

Madame,

Il n'appartient pas, dans l'organisation scolaire jurassienne, au Département de l'éducation et des affaires sociales de décerner au corps enseignant des appréciations quant à la qualité de leur enseignement et cela n'est d'ailleurs en aucune façon souhaitable.

Cependant il nous incombe sans aucun doute de confirmer ou d'infirmer des faits afin de rétablir la réalité lorsque celle-ci se trouve tendancieusement déformée.

Dans ce contexte, il nous plaît de confirmer, après vérification, les termes de la lettre que M. Charles Moritz, inspecteur, adressait à la Commission d'école de Bourrignon en date du 23 avril dernier, à savoir notamment:

Vous n'avez jamais fait l'objet de plainte au sens de l'article 53 de la Loi sur l'école primaire.

Vous avez collaboré, en tant que maîtresse de stage, à la formation pratique des futures maîtresses primaires. C'est une marque de confiance certaine.

Nous avons fait appel à vos compétences en vous nommant dans un groupe de travail «Connaissance de l'environnement».

Par ailleurs, nous ne saurions admettre pour critère de jugement de la qualité d'un maître, quel qu'il soit, le nombre d'élèves qu'il parvient à placer à l'école secondaire. Ce serait biaiser le sens de sa mission d'éducation et de formation et pervertir l'esprit de la loi.

Nous n'avons en conséquence aucune raison de mettre en doute votre compétence pédagogique, ni de vous retirer notre confiance.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures et nos vœux de rétablissement dans votre santé.

Département de l'éducation
et des affaires sociales.
Division de l'Instruction publique,
Service de l'enseignement:

Jean-Marie Boillat.

Les écoliers travaillent-ils trop?

Un prochain article à thème, commun aux cantons romands, traitera de ce sujet. Les écoliers travaillent-ils trop? Y a-t-il surcharge ou non? Si oui, pourquoi?

Afin que le rédacteur jurassien ne soit pas seul à s'exprimer sur ce problème, chacun est invité à faire connaître son avis. Merci à tous ceux qui prendront la peine de m'écrire.

Abel Babey.

Le latin ou la cuisine

Le changement d'appellation suffit-il?

Dans une chronique pédagogique récente, M. M.-A. Berberat fait une analyse profonde, détaillée et clairvoyante de l'enseignement ménager.

Si je ne peux qu'applaudir à ses réflexions, il est un passage qui me laisse quelque peu songeuse! Je cite:

«Il existe, certes une volonté de changement chez les enseignantes qui rejettent le titre de maîtresses ménagères pour lui préférer celui de maîtresses en économie familiale, mais le changement d'appellation suffit-il?»

Il est bien clair qu'un changement d'appellation ne changera rien à l'enseignement de l'économie familiale. Et M. M.-A. Berberat est bien placé pour le savoir puisqu'il fut directeur de l'Ecole normale cantonale des maîtresses ménagères.

Si nous voulons changer notre enseignement, nous ne pouvons le faire seules. C'est en collaboration avec l'école de formation qu'il devrait s'effectuer.

A l'heure actuelle, l'Ecole normale cantonale des maîtresses ménagères est encore ce qu'elle était il y a 25 ans, l'évolution n'y est pas entrée! Je ne sais d'où cela provient et me garderai bien de mettre en cause qui que ce soit. Mais l'état de fait existe. Là où l'enseignante devrait trouver sa source et puiser ses renseignements, elle n'y rencontre que la routine et un manque d'information évident.

C'est à l'E.N.C.M.M. que l'évolution ne s'est pas faite ou est mal comprise.

J'ai l'impression qu'à l'E.N. on forme des élèves spécialisées et non de futures enseignantes responsables.

Cette lacune fait que l'enseignante, nantie de son brevet, se trouve démunie en face de sa classe et de son chemin à suivre. Si de plus elle se retrouve isolée du reste du corps enseignant de la localité où elle travaille — souvent, l'école ménagère a été mise de côté lorsqu'on a construit un nouveau collège — elle se sentira rapidement repliée sur elle-même et courra le risque de transformer son enseignement en une spécialité mal comprise. Il est vrai, comme l'écrit M. Berberat, qu'une collaboration entre enseignants primaires ou secondaires et maîtresses en économie familiale serait des plus fructueuses.

Mais il est aussi vrai que dans l'esprit de nos collègues, nous sommes souvent considérées comme des enseignantes au rabais. A eux aussi, je demande de faire l'effort de nous associer à leurs démarches lors de la préparation des leçons dans les différentes disciplines.

Je ne voudrais pas, ici, faire le procès d'une école que j'aime et respecte, mais seulement soulever les points qui me paraissent si importants face à l'école romande.

En attendant que s'instaure un système pour une meilleure formation des maîtresses en économie familiale encore aux études et déjà aux prises avec la réalité, j'exprime le vœu que toutes mes collègues prennent conscience du profond changement qui s'est opéré dans la société des jeunes qui sont nos élèves.

Françoise Doriot,
prés. AJEEF.

CEUX QUI S'EN VONT

Germaine Keller

Maîtresse secondaire retraitée, Germaine Keller est décédée à la suite d'une courte maladie. Elle était dans sa 82e année.

Après son brevet d'institutrice de l'Ecole normale de Delémont, Germaine Keller avait obtenu le brevet secondaire à l'Université de Berne. Elle enseigna d'abord à Bassecourt, son village natal, puis à Delémont, de 1933 à 1966, à l'Ecole secondaire des jeunes filles, qui fusionna par la suite avec le Collège.

Excellente pédagogue, Germaine Keller se donna, toute sa vie, entièrement à sa tâche. Passionnée d'histoire, elle occupa sa retraite à militer dans toutes les associations où elle pouvait servir le Jura qu'elle aimait, particulièrement à la Société jurassienne d'émulation, à l'Université populaire, à l'ASPRUJ et au Musée jurassien.

B.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

CAMPS DE SKI? SÉMINAIRES?
Nous transmettrons votre demande (qui, quand, quoi, combien) gratuitement à plus de 180 homes. Service à la clientèle!
contactez CONTACT
4411 Lupsingen.

DANSES FOLKLORIQUES INTERNATIONALES
Centre de congrès Fürigen/Stansstadt (NW)

EUROPE ET AMÉRIQUE
Week-end 13/14 septembre avec Betli et Willy Chapuis

DANSES D'ISRAËL
Stage de formation: 6-11 octobre avec Moshe Telem, Israël.
Danses internationales avec B. + W. Chapuis.
Inscriptions: B. + W. Chapuis, 3400 BURGDORF.

Assemblée générale extraordinaire de la SEJB

Mardi 24 juin 1980, 18 h.-20 h. 30. Salle des Rameaux, St-Imier

Présidence: Jacques Paroz.

Présents: 183 membres des sections de Bienne-La Neuveville, Moutier et Courtelary.

Invités: M. Moritz Baumberger, secrétaire central de la SEB, M. Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR.

Délibérations

Le président de la SEJB, Jacques Paroz, ouvre la séance en indiquant les raisons de la convocation de cette assemblée générale extraordinaire.

En date du 19.5.80, le CC/SEJB, conformément à l'art. 4.2 al. 4 des statuts, recevait une liste de signatures demandant la convocation d'une AG extraordinaire.

Après contrôle des listes au secrétariat SEB, le nombre des signatures valables s'élevait à 133. Au 31.12.79, l'effectif de la SEJB était de 696 membres. Il suffisait par conséquent de 116 signatures pour la convocation de cette AG.

Le 5.6.80, les mandataires des signataires et les présidents des sections étaient convoqués à une séance du CC/SEJB pour préparer l'AG.

J. Paroz remercie tous les collègues qui ont répondu à l'invitation et salue d'une façon toute spéciale MM. Moritz Baumberger et Jean-Jacques Maspéro qui compléteront l'information qui sera donnée en cours de séance.

Après avoir donné connaissance des excuses, il souhaite que la séance se déroule dans une atmosphère constructive et empreinte de la dignité qui convient au problème.

L'ordre du jour proposé est accepté sans modifications.

1. RÉÉLECTIONS DANS LE JURA BERNOIS ET L'ANCIEN CANTON

Il appartient alors à Yves Monnin, secrétaire adjoint de la SEB, d'informer l'assemblée sur les réélections dans le Jura bernois. Comme il avait été convenu avec les mandataires des signataires, il ne sera pas fait mention de cas particuliers. L'information sera générale.

Y. Monnin explique d'abord la procédure qui doit être suivie lors de la réélection des enseignants. Il montre ensuite comment et à quel niveau la SEB peut intervenir pour défendre les enseignants qui sont victimes de menaces.

Il constate que la plupart du temps des interventions discrètes ont permis d'arriver à une solution des problèmes sans que l'enseignant ait à souffrir d'une publicité malsaine. Il relève toutefois que certains cas ont été difficiles à résoudre, essentiellement en raison des interventions extérieures qui n'ont fait que durcir les positions.

Il regrette aussi un manque de solidarité de la part des collègues.

Les cas

Il y a une année, certains annonçaient une chasse aux sorcières impitoyable et brandissaient le spectre de l'intolérance. Heureusement, en partie grâce aux actions préventives de la SEB, il n'en a rien été.

En 1962, sur 30 cas pour l'ensemble du canton, 13 concernaient la partie française (canton du Jura compris). Aujourd'hui, sur une centaine de cas, une quinzaine concernent la partie française (Jura bernois et Bienne romande).

Sur les quinze cas, deux peuvent être qualifiés de purement politiques. Les deux ont connu une issue favorable: une réélection définitive et une réélection provisoire. Dans tous les autres cas, qui concernent aussi bien des enseignants séparatistes que des enseignants antiséparatistes, d'autres raisons sont à la base des difficultés: santé, problèmes scolaires, comportement du maître, conflits locaux, fermeture de classe, nombre d'heures d'enseignement.

Actuellement, nous avons enregistré deux non-réélections: un enseignant non réélu pour des raisons pédagogiques, après que la DIP ait conseillé à la commission la mise au concours du poste, et une maîtresse d'ouvrages non réélue pour une classe qui a été fermée.

Cinq enseignants ont été réélus définitivement, cinq provisoirement et nous avons enregistré deux démissions.

Trois cas sont encore en suspens, dont un pour lequel le boycottage a été décidé par la SEB. Pour l'instant, le boycottage s'est révélé efficace: aucun enseignant, le titulaire mis à part, n'a postulé.

Information complémentaire

MM. Ulrich Moser, de La Ferrière, et Pierre Amstutz, de Corgémont, ont connu des difficultés, mais grâce à l'intervention de la SEB, de la SEJB et de la section, ils ont été réélus définitivement. Ils informent rapidement l'assemblée du déroulement des «affaires».

Dans l'ancien canton

Moritz Baumberger, secrétaire central de la SEB, aborde ensuite le problème des réélections dans l'ancien canton. La SEB a dû intervenir dans 82 cas. Il y a eu 32 réélections définitives, 9 réélections provisoires, 5 non-réélections et 3 cas sont encore en suspens. Pour les autres cas, il a fallu trouver d'autres solutions (démission, mise à la retraite, changement de profession, etc.).

Mise sur pied d'une commission non permanente

Sur proposition du président, le CC/SEJB, dès la rentrée d'août 1980, se penchera sur le problème des réélections des enseignants et mettra sur pied une commission non permanente. Elle sera chargée d'étudier les problèmes en rapport avec les différents modes de réélection dans le canton de Berne et la façon d'informer les collègues des actions entreprises. Elle sera composée d'au moins deux membres par section.

Il est évident qu'elle devra collaborer étroitement avec la SEB et avec les autres associations de fonctionnaires qui sont aussi concernés par les réélections.

2. ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION

Un projet de résolution a été préparé par J. Paroz et Y. Monnin. Il est soumis à l'assemblée qui en discute longuement. Elle l'approuve dans la rédaction suivante à une large majorité:

— *Réunie en assemblée générale le 24 juin 1980 à St-Imier, la Société des enseignants du Jura bernois (SEJB) a pris connaissance des difficultés qui ont surgi lors de la réélection des enseignants dans le canton de Berne et le Jura bernois.*

— *Elle se déclare solidaire des enseignants qui sont injustement attaqués.*

— *Elle soutient les actions entreprises en vue d'une solution équitable des conflits et encourage ses organes directeurs à poursuivre leurs actions et à accorder assistance aux enseignants qui en ont besoin.*

— *Dans l'intérêt de l'école et des enfants, elle invite les autorités, la population et les enseignants à faire preuve de retenue et de compréhension. Un enseignement*

constructif ne peut être dispensé que dans un climat de sérénité et de confiance réciproque.

L'assemblée décide la publication de cette résolution dans la presse corporative et dans les journaux.

3. QUEL SOUTIEN POUVONS-NOUS ATTENDRE DES ORGANISATIONS FAÎTIÈRES DES ENSEIGNANTS? STATUT DES ENSEIGNANTS DANS LES AUTRES CANTONS

Les points 3 et 4 de l'ordre du jour sont groupés puisqu'ils sont interdépendants l'un de l'autre.

J. Paroz remercie J.-J. Maspéro de s'être déplacé à St-Imier et d'avoir accepté de présenter le point de vue de la SPR.

Le président de la SPR s'élève tout d'abord contre le système des réélections. Il estime que les enseignants devraient pouvoir bénéficier d'un maximum de sécurité de l'emploi et souhaite qu'ils puissent être nommés à vie.

Quel soutien la SPR peut-elle nous offrir?

De l'exposé de J.-J. Maspéro, il y a lieu de relever les points suivants:

- Les statuts de la SPR sont précis: elle ne peut intervenir que sur demande de la section. Il n'y a, par conséquent, pas de risques que la SPR s'immisce dans des affaires qui ne la concernent pas.
- Elle peut accorder son appui juridique, notamment dans les actions qui seraient entreprises au niveau supérieur et qui peuvent intéresser l'ensemble des enseignants (recours au Tribunal fédéral, avis de droit).
- Elle pourrait porter plainte auprès du BIT.
- Elle pourrait s'engager dans des manifestations de solidarité organisées par les organisations faîtières.
- Elle propose son appui juridique à la SEJB pour les modifications éventuelles de certains règlements.

Puis Moritz Baumberger aborde le problème du côté de l'ASE (Association suisse des enseignants). Les moyens à disposition de nos organisations faîtières sont à peu près les mêmes que ceux de la SPR. L'ASE s'engage par des déclarations dans la presse corporative (dans le cas de mise au boycott de la place de Sornetan, elle a demandé à tous ses membres de ne pas se présenter pour cette place). Elle peut également accorder certains appuis financiers pour des actions au niveau fédéral.

Moritz Baumberger déclare que la SEB, de son côté, entreprendra une étude pour voir de quelle façon on pourrait améliorer les conditions d'engagement des enseignants.

Nous ne devons pas nous faire d'illusions: le problème sera difficile. Il s'agit d'une question d'autonomie communale. Il serait toutefois souhaitable qu'une procédure identique soit mise en place pour toutes les réélections.

Après avoir remercié les participants et les invités de leurs interventions, Jacques Paroz remercie tous ceux qui ont collaboré avec la SEB et la SEJB pour arriver à régler les cas de menaces de non-réélection. Si la SEB agit dans la discrétion, il faut reconnaître qu'elle est parvenue à une solution heureuse dans la plupart des cas en sauvegardant les intérêts et la sphère privée de chacun.

Jacques Paroz termine en formulant trois vœux:

1. Les comités de section SEB et le comité central de la SEJB sont toujours disponibles lorsqu'un problème surgit. Faites-leur donc part de vos remarques, critiques ou suggestions, afin qu'ils puissent agir, en améliorant le statut de l'enseignant bernois. Nous avons besoin de votre collaboration constructive.
2. J'aimerais, dit-il, que la participation des membres de la SEJB, déjà fort importante par le biais des commissions créées à tous les niveaux, s'accentue. C'est absolument vital pour nous. Bien sûr, je sais que nous vous sollicitons souvent: mais aujourd'hui, les tâches sont nombreuses et diverses. Notre profession est en constante mutation et nous devons consentir un effort supplémentaire, si nous ne voulons pas être simplement ceux qui subissent ce qui leur est imposé de l'extérieur. Nous sommes tous occupés par diverses activités tant sur le plan scolaire qu'extrascolaire. Mais je reste confiant et je suis sûr que mon appel sera entendu.
3. Nous avons vécu et nous vivons encore une période troublée et difficile. Je souhaite que la SEJB en sorte affermie et plus unie qu'avant; je souhaite que l'esprit de notre corporation soit revigoré et réveillé; je souhaite que chaque enseignant se sente concerné au premier chef par tous les problèmes que nous connaissons — et pas seulement lorsqu'il s'agit de questions matérielles. Pensons au bien de tous les enfants qui nous sont confiés et agissons en conséquence. Si la SEJB est forte et agissante, nos partenaires et les autorités avec lesquels nous collaborons et négocions sauront que nous défendrons fermement notre existence et les buts d'une école que nous voulons toujours meilleure et mieux armée pour lancer des jeunes dans la vie active.

Le secrétaire: Yves Monnin

SEB: SECTION BIENNE - LA NEUVEVILLE

COMPTE RENDU DU SYNODE DE PRINTEMPS

Mercredi 11 juin 1980, à Diesse
Présidence: Claude Hirschi

DÉMISSIONS

Aucun nouveau membre n'a demandé à entrer à la SEB. Mmes Danielle Swolensky, Marlyse Pfander, Danielle Born, Jacqueline Bassand et M. Laurent Stoppa démissionnent, alors que Mmes Marguerite Charmillot, Hedwige Glaus et Denise Hanché prennent leur retraite.

FÉLICITATIONS

Mmes Gabrielle Kohler et Claire Eggerschwiler, ainsi que M. Jean-Pierre Zeach, sont félicités pour leurs 40 ans, respectivement 25 ans, d'enseignement.

M. Lucien Bachmann est complimenté pour sa nomination à la présidence de l'assemblée des délégués de la SEB.

NOMINATIONS

Nouveaux membres au comité de section

Mme Yvonne Tröhler et MM. Jean-François Wälchli et Thierry Laager remplacent Mme Myriam Gerber et MM. Erich Knuchel et Claude Hirschi qui terminent leur mandat.

Président du comité de section

Personne n'ayant accepté d'assumer la présidence, l'assemblée charge le comité de désigner un président; son choix sera ratifié au synode d'automne.

RAPPORT DU CAISSIER

La fortune de la caisse de section s'élevait à Fr. 4095.25 le 21 mai 1979 et à Fr. 4046.45 le 31 mars 1980.

Les décomptes étant effectués à des dates variables, les fluctuations de fortune ne

peuvent être établies objectivement. Le bouclement se fera dorénavant à date fixe, soit le 31 mars.

ENQUÊTES

Age limite d'entrée à l'école

Selon les maîtresses de classes enfantines et de première et deuxième années primaires, de nombreux enfants entrent à l'école trop tôt et ne présentent pas un degré de maturité suffisant. Elles demandent donc que la date limite soit reportée au 31 décembre ou au 31 mars.

Les écoliers travaillent-ils trop?

La SPR désirant traiter ce thème, elle aimerait connaître l'avis des enseignants, des parents et des élèves eux-mêmes.

STATUTS DE LA SEB

Les nouveaux statuts de la SEB ont paru dans l'«Ecole bernoise», N° 21, du 23 mars 1980.

Les enseignants consultés à propos des trois sujets précédents sont priés d'envoyer leurs réponses jusqu'au mois de septembre.

DÉPLACEMENT DU DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE

En décembre 1981 aura lieu dans les cantons de Berne et de Zurich une votation sur le déplacement du début de l'année scolaire à la fin de l'été. Les trois sections françaises de la SEB approuvent sans restriction ces mesures. Tous les enseignants sont appelés à soutenir ce projet particulièrement important pour notre région.

PROJET D'ASSURANCE MUTUELLE

La SPR propose l'adhésion des enseignants à une assurance mutuelle, afin de diminuer les primes individuelles; il n'y aura bien sûr aucune obligation d'affiliation. Il paraît que deux assurances existent déjà, il s'agit de la «Jurassienne» et de la caisse du «Schweizerische Lehrerverein». L'assemblée donne son accord de principe à la SEJB pour que celle-ci entreprenne une étude approfondie du problème.

ASSOCIATION DES MAÎTRES PRIMAIRES

La cotisation pour l'année 1980 a été fixée à Fr. 10.—. Elle permettra de régler les honoraires de Me Steiner qui s'est occupé du recours concernant les heures supplémentaires.

COMMISSION DE COORDINATION DE BIENNE

Une motion est acceptée, qui demande l'interdiction de fumer dans tous les locaux scolaires auxquels les élèves ont accès. Des campagnes de prévention contre la fumée, l'alcool et la drogue seront organisées à nouveau.

PRISE DE POSITION DES ENSEIGNANTS DE LA NEUVEVILLE CONCERNANT UN ARTICLE PARU DANS LE «QUINQUET», LE 7.3.80

Certains collègues de La Neuveville ont émis des critiques à propos d'un article qu'Yves Monnin a écrit dans le «Quinquet» au sujet des réélections. Dans un passage de cet article, on lit notamment: «Nous devons bien reconnaître qu'il existe aussi de mauvais enseignants. Durant la période de grave pénurie que nous avons connue, l'Ecole normale a dû parfois admettre des candidats qu'on pourrait qualifier d'«assez faibles». Il est vrai que ce ne sont pas toujours les super-doués qui font les meilleurs instituteurs.»

On reproche à M. Monnin d'avoir fourni ainsi des motifs dits «pédagogiques» de non-réélection aux commissions d'école, d'avoir publié cet article, non dans un journal corporatif, mais dans un journal public, et de plus engagé politiquement, de s'être montré condescendant envers les collègues et l'Ecole normale, de ne pas avoir consulté les enseignants.

M. Monnin rappelle simplement que pour lui, comme pour chaque enseignant, la liberté d'opinion et de presse existe encore.

Il signale également, ainsi que la SEB l'a déjà communiqué aux collègues de La Neuveville, que l'article incriminé a été soumis au Comité directeur et au Comité cantonal qui l'ont approuvé avant sa publication.

Il précise cependant que la SEB se devait d'informer les commissions scolaires et la population de la procédure de réélection des enseignants, raison pour laquelle elle ne l'a pas fait dans un journal corporatif. Il était bon également que la SEB reconnaisse que tous les enseignants ne sont pas nécessairement parfaits.

Contrairement à ce qu'ont craint certains collègues, l'article en question a provoqué des réactions positives de la part d'autorités qui ont réélu normalement leur corps enseignant, alors que l'on pouvait s'attendre à des difficultés.

La secrétaire:
Cl. Béroud.

Centre de perfectionnement

COURS ET MANIFESTATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 1980

1.1.2. **Activités créatrices manuelles:** approfondissement. M. J.-F. Favre. Dès le 29 septembre à Bienne. 4.0.1-3. **Activités créatrices manuelles** - 4e année. M. Luc Monnier et animatrices en ACM. 1er groupe: 8 au 10 septembre à Bienne; 2e groupe: 15 au 17 septembre à Bienne; 3e groupe: 22 au 24 septembre à Bienne. 4.6.2. **Travaux à l'aiguille:** programme romand de 3e et 4e années. Le 17 septembre à Bienne. 5.3. **Friandises à confectionner avec les enfants** (AMEEJB), Mme Ch. Wenger. Les 6 et 13 septembre à Bienne. 5.5. **Langue - prélecture - préécriture** (AMEEJB), Mme C.-L. Jost et M. C. Merazzi. 2, 9, 16 et 23 septembre à Bienne. 5.14.2. **Enfants-problèmes dans une classe, possibilités et limites du soutien donné par l'enseignant,** M. J.-P. Waber. 6, 13 et 20 septembre à Tavannes. 5.17.1. **Environnement,** MM. S. Châtelain et H. Treu. En septembre à Tavannes. 5.19.2. **Marionnettes, poupées,** Mme A. Moeckli. 3, 10, 17 et 24 septembre à La Neuveville. 5.29.2. **Peinture sur soie - technique du serti II** (USPM JB BR), Mme H. Mannhart de Lopez. 6, 13 et 20 septembre à Bienne. 5.37. **Législation scolaire et problèmes relatifs à l'enseignement des travaux à l'aiguille** (ACBMO), Mme G. Sauvain. Les 3 et 10 septembre à Tavannes et Bienne. 5.38. **Peinture sur bois** (ACBMO), Mme Steiger. Dès le 3 septembre à St-Imier. 5.74. **Psychologie de l'adolescent,** M. P. Furter. Dès septembre à Moutier. 5.78.2. **Culture générale,** Dr G. Longu. Dès septembre à Berne. 5.102.5. **Initiation aux arts orientaux** (IEP), Mme et M. Cate et Vic Nowak. Le 20 septembre à Bienne. 5.111.9. **Le geste qui sauve,** M. M. Barraud. Le 3 septembre à St-Imier.

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE.

Pour une annonce
dans l'«Educateur»
une seule adresse:
Imprimerie Corbaz S.A.
22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Communication

La rédactrice de la rubrique fribourgeoise de l'«Educateur», notre collègue Lucienne Kaeser, quitte son poste dès le 1er septembre prochain. Lucienne Kaeser assurait une présence régulière par ses articles depuis le début de l'année 1977 où elle avait succédé à M. Albert Carrel.

Qu'il me soit permis ici de remercier cette collaboratrice des efforts qu'elle a bien voulu consentir pour informer ses collègues fribourgeois d'abord et ceux de la Suisse romande ensuite des nouvelles de son canton.

Le rédacteur romand.

Intérim

Le Comité cantonal de la SPF met au concours ce poste (voir ci-dessous). Dans l'attente de la nomination d'un nouveau rédacteur (ou d'une nouvelle rédactrice, cela va de soi), les articles pour l'«Educateur» doivent être adressés à la présidente de la SPF (voir ci-dessous).

Mise au concours

La Société pédagogique fribourgeoise met au concours le poste de rédacteur (rédactrice) de la rubrique fribourgeoise à l'«Educateur».

Les personnes intéressées voudront bien prendre contact avec la présidente de la SPF,

Mme Myriam REPOND
Praz-de-Riaux 10
1700 **Fribourg**
Tél. (037) 24 88 89.

Association - Comité cantonal SPF

Rencontre des présidents romands de l'Association avec le Comité cantonal SPF

Lors de cette rencontre 6 propositions ont été faites et acceptées:

— Rencontre entre les présidents de l'Association et le Comité cantonal SPF, une fois par trimestre.
— Une personne participant aux séances des deux comités respectifs et faisant la liaison entre eux. (Cette proposition a été rejetée; il serait en effet difficile de demander à une personne de participer à autant de séances de comité.)
— Echange de tractanda.
— Ouverture des colonnes de l'«Educateur» à l'Association.
— Délégations communes au DIP pour les problèmes touchant les deux associations.
— Information commune (donner une information commune aux normaliens de 5e année à l'Ecole normale).

L.K.

Comité cantonal: informations

Français: rencontre avec les animatrices

Formation: durant l'année scolaire 1979/1980, les animatrices ont suivi 30 heures de recyclage. Elles ont travaillé par groupes sur «Maîtrise du français», elles ont abordé la théorie sur la linguistique, étudié les ateliers de structuration et vu différents films.

Afin de perfectionner leur formation, elles souhaitent suivre un cours de linguistique. Cette formation théorique leur semble indispensable; cependant, elles souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une décharge.

Matériel: l'expérimentation va débuter avec le livre «Chantepages». Les opinions sont partagées à son sujet. Cependant, les animatrices sont d'avis qu'il est nécessaire d'avoir un manuel.

En plus de «Chantepages», il existe également:

— un livre d'écriture (qui sera entièrement refait, afin qu'il corresponde au programme romand);
— des stencils;
— des disques et des cassettes.

Les membres de la commission COFOF veilleront à ce que les animatrices reçoivent bien tout le matériel.

Recyclage général: 1981/1982

Souhait: des groupes de 7 à 8 personnes avec 2 animatrices par groupe.

Divers:

Les animatrices se sentent prêtes à commencer ce nouvel apprentissage de la lecture avec leurs élèves. Leur préparation leur paraît satisfaisante.

Afin d'éviter le cloisonnement, il semblerait qu'elles désirent participer au recyclage des autres degrés. C'est pourquoi, il faudra prévoir un recyclage vertical et l'organisation de cours d'été.

Des escargots au Musée d'histoire naturelle

Avec les conditions météorologiques de ce printemps, rien de plus normal que le personnel du Musée d'histoire naturelle ait eu l'occasion de récolter des escargots ou, plus précisément, des gastéropodes terrestres.

Le canton de Fribourg abrite près de 120 espèces différentes de mollusques. Parmi toutes les espèces «d'escargots», certaines sont bien connues et pas toujours très appréciées, en particulier dans les jardins potagers.

Rappelons que parmi les meilleurs connaisseurs des escargots de la Suisse romande, il faut nommer Jean Piaget qui, en particulier, publiait une «malacologie du Vully» en 1914. Par la suite, Jean Piaget s'est fait connaître par ses études en psychologie qui lui valent actuellement un renom mondial.

Le Musée d'histoire naturelle de Fribourg est actuellement dans la possibilité, bien évidemment grâce aux si mauvaises conditions météorologiques, de présenter les mollusques du canton de Fribourg les plus communs dans une vitrine qui vient d'être réaménagée et complétée. A voir au Musée d'histoire naturelle de Fribourg.

ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND

L'école primaire sédunoise adopte aussi la «Méthode Petit»

Après avoir travaillé durant plusieurs années avec «Lingua prim» (dite aussi Méthode Cutat), Sion a opté aussi pour la Méthode Petit, que les autres communes bas-valaisannes utilisent depuis un certain temps.

On sentait une certaine réticence à l'annonce de cette décision. Pourquoi pas la méthode romande?...

En juin dernier, les enseignants de troisième primaire et ceux désirant effectuer des remplacements dans les classes sédunoises (non formés dans cette méthode) étaient convoqués à un premier cours. 27 maîtres et maîtresses se sont donc retrouvés à l'Ecole normale des garçons pour 5 jours de recyclage.

Les participants ont été répartis en 4 groupes et ont fait un tournus. Quatre animateurs assuraient une partie du cours.

1. M. l'abbé Jossen (ENG): laboratoire;
2. Mlle Ida Lagger (animatrice en ville de Sion): conversation;
3. Mme Pannatier et M. Décaillet: présentation de la Méthode Petit.

Les responsables éprouvaient une certaine crainte avant le cours. Certains maîtres se montraient un peu réticents. En fait, «le cours s'est déroulé dans une bonne ambiance et un bon esprit... Nous avons fait du bon travail...», ainsi s'exprimait une des animatrices après le cours.

L'an prochain, ce sera au tour des maîtres de 4e primaire de faire la connaissance de cette méthode, alors que les enseignants de 3e suivront le deuxième cours.

L'application de la Méthode Petit dans les classes de 4e, 5e et 6e années doit faire l'objet d'un examen plus approfondi. Choisira-t-on la solution des échanges de cours entre les divers degrés primaires? L'avenir nous le dira. Souhaitons que les enfants profiteront au mieux de ce renouvellement, exigeant pour les maîtres (comme tous les recyclages).

Ce premier cours laisse augurer un avenir plein de promesses.

Pour le groupe de presse:
F. Pralong.

Une dictée! Encore?

— Prenez vos cahiers de dictées!

Alain qui connaît la règle, pousse un soupir de désespoir.

Règle: Pour une dictée préparée, plus de 4 fautes = l'enfant copiera sa dictée une fois par erreurs commises.

Hier déjà, il a travaillé fort tard à les copier avec l'aide de sa maman. Et, ce matin, fatigué, il a fait une mauvaise récitation ce qui lui vaut déjà un travail supplémentaire.

Alain voit les lignes s'ajouter aux lignes et le texte dicté occupera finalement **une page et demie** de son cahier. Il relit plusieurs fois, son texte lui paraît juste. Il appréhende cependant le lendemain...

— 15 fautes! Alain, tu es vraiment trop distrait! Regarde cette faute. On en a revu la règle dans la leçon de grammaire, hier.

Alain baisse la tête. A la maison, sa maman excédée fait remarquer quelques erreurs d'inattention à la fin du texte.

En pleurs, Alain commence «ses copies». Sa maman épelle tous les mots pour terminer plus vite car Alain est un enfant lent et incapable de copier un si long paragraphe sans faute.

— Les, l.e.s / camions, c.a.m.i.o.n.s, etc.

A dix heures, les onze dictées sont terminées.

— Va te coucher, tu te lèveras demain à 6 heures pour faire ton devoir et apprendre tes leçons.

Alain, épuisé, s'endort.

Sa maman est allée trouver le maître car cette situation ne peut durer. La réponse est:

«Vous comprenez, Madame, que je ne peux pas changer de méthode pour un enfant. Ce ne serait pas juste vis-à-vis des autres».

Cette histoire, vraie, amène quelques réflexions.

Ainsi, la définition actuelle de la dictée est:

«La dictée a été et est toujours la façon principale d'apprendre l'orthographe.»

Nous référant à cet exemple ou à certains souvenirs de nos années primaires, voici les griefs que nous faisons à un tel enseignement.

— La valeur d'une dictée ne dépend pas de sa longueur.
— Un texte tiré d'un livre contient bien souvent des mots ou des difficultés non apprises. **Pourquoi pénaliserait-on un enfant pour ce qu'il ne sait pas?**
— La dictée signifie trop souvent **un texte écrit plusieurs fois** à la maison, le maître ayant expliqué les difficultés importantes.
— Le fait de souligner **en rouge** les **erreurs** met en valeur l'échec plutôt que la réussite.
— Il y a trop de **cloisonnement** entre la grammaire, l'analyse et le vocabulaire. Ce cloisonnement ne permet pas à l'enfant d'appliquer une règle apprise en grammaire car, de lui-même, il ne fait pas le lien.
— **La copie,** en guise de correction, n'apprend rien.

Comment peut-on donc concevoir la dictée?

La dictée doit être un contrôle des acquisitions.

— De ce fait, elle est composée par le maître et groupe les difficultés qu'il veut tester.
— Un test n'est pas un long travail car l'enfant se fatigue et les fautes d'inattention se concentrent à la fin d'un exercice.
— Pourquoi souligner l'erreur en rouge? Ne serait-ce pas plus encourageant pour l'enfant de voir le positif de son travail?
— Puisque la dictée est un contrôle, elle ne devrait intervenir qu'une fois par mois. Les heures réservées à l'orthographe seraient utilisées pour des dictées raisonnées.
L'enfant verrait mieux les liens unissant grammaire, analyse et vocabulaire...

Ainsi, l'enfant exercerait non seulement sa mémoire mais aussi son raisonnement.

La dictée perdrait ce côté pénalité qui bloque tant d'enfants.

Baillifard Marie-Hélène.
Vuignier Jacques.

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
M^me^Marie-Noëlle Perrin, La Jeurna,
1871 CHOEX. Tél.: (025) 714564

RADIO ET TÉLÉVISION ÉDUCATIVES

Collègues, attention aux modifications d'horaire!

— Dès septembre 1980, vous aurez l'occasion de voir les émissions de télévision éducative, prédiffusées à votre intention **le lundi à 17 heures.** A vos petits écrans!

— Dès septembre 1980, les émissions de la radio éducative des mercredi et vendredi matins sont diffusées **à 9 heures** et non plus à 9 h. 30.

— Dès septembre 1980, les émissions «Portes ouvertes sur l'école» du lundi matin seront diffusées **à 10 heures** et non plus à 9 h. 35.

Deuxième rencontre Pestalozzi

Nous nous permettons de vous signaler nos Deuxièmes rencontres Pestalozzi qui auront lieu les 5 et 6 septembre 1980, à l'Aula Magna du Château d'Yverdon.

Elles auront pour thème:

«YVERDON À LA CROISÉE DES CHEMINS: ROUSSEAU - PESTALOZZI - GOTTHELF»

En voici le programme:

Vendredi 5 septembre

20 h. 30 «L'influence de Rousseau sur Pestalozzi», par le professeur Michel Soetard, Dr phil. à Lille (France).

Samedi 6 septembre

9 h. 30 «L'éducation physique selon Rousseau et l'éducation corporelle chez Pestalozzi», par le professeur Louis Burgener, Dr hist., à Berne.

14 h. 30 «Entre Pestalozzi et Ramuz: Jérémias Gotthelf», par le professeur Alfred Berchtold, Dr péd., à Genève.

16 h. Heure musicale: piano et chant. **«Six Frühlingslieder»** de Xavier Schnyder von Wartensee. **«Fantaisie à quatre mains en fa mineur»** de Schubert.

Nous serions heureux de vous accueillir dans notre ville, où Pestalozzi a eu son institut d'éducation pendant vingt ans.

Pour le comité du
Centre de documentation:
J. Cornaz-Besson, présidente.

ŒUVRE SUISSE DES LECTURES POUR LA JEUNESSE

19e Prix littéraire

Le comité romand de l'OSL, soucieux d'obtenir des textes de valeur, organise le 19e «Prix littéraire» offert à tout écrivain de langue française.

CONDITIONS DU CONCOURS

1. Les textes présentés doivent être inédits.
2. Le choix du sujet est libre: voyages et aventures, histoire, biographie, nature, fantaisie... Chaque récit visera à laisser au jeune lecteur un souvenir bienfaisant et lumineux. Aucune allusion à des pratiques ténébreuses, spirites et autres ne sera acceptée, même dans les contes de fée.
3. Les manuscrits auront de 800 à 900 lignes dactylographiées, format commercial (200 à 300 lignes pour manuscrits à l'intention des tout-petits).
4. Les envois seront anonymes, accompagnés d'une devise reproduite sur une enveloppe fermée contenant le nom et l'adresse de l'auteur.
5. Les textes seront adressés en trois exemplaires à: M. F. Rostan, président de l'OSL, chemin de Bellevue 30, 1005 Lausanne (Suisse), **avant le 31 mai 1981.**
6. Le jury, présidé par M. Maurice Zermatten, homme de lettres, jugera sans appel.
7. Il sera décerné trois prix aux auteurs des meilleurs textes **jugés dignes** d'être publiés, soit:
   a) un premier prix de 1000 francs
   b) un deuxième prix de 900 francs
   c) un troisième prix de 800 francs.
8. Les manuscrits primés deviennent propriété exclusive de l'OSL et seront publiés en édition illustrée par les soins du secrétariat central.
9. Les textes non retenus seront retournés à leur auteur.
10. Les écrivains participant à ce concours littéraire s'engagent à accepter les conditions ci-dessus.

Les chemins de fer MARTIGNY - CHÂTELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES ainsi que le SERVICE AUTOMOBILE MO

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan - Les Marécottes - La Creusaz - Le Trétien - Gorges du Triège - Finhaut - Barrage d'Emosson - Châtelard-Giétroz - Funiculaire de Barberine - Train d'altitude et monorail - Chamonix - Mer de giace par le chemin de fer du Montenvers - Verbier (liaison directe par télécabine dès Le Châble) - Fionnay - Mauvoisin - Champex - La Fouly - Ferret - Hospice du Grand-St-Bernard - Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-St-Bernard.

Réductions pour les écoles.

Renseignements: Direction MC-MO, 1920 Martigny, tél. (026) 2 20 61.
Service auto MO, 1937 Orsières, tél. (026) 4 11 43.

CONCOURS DE CONTES ET COMPTINES — RADIO ÉDUCATIVE

Stimuler la créativité, l'imagination, l'expression!
Offrir aux élèves une place sur les ondes!

★ ★ ★

Pour réaliser ce vœu, la Radio suisse romande se propose d'adapter, avec le concours des auteurs, les
CONTES ET COMPTINES
inventés par les élèves des classes romandes.

★ ★ ★

Les deux meilleurs CONTES seront mis en ondes et diffusés par la Radio éducative le vendredi 19 décembre.
En compagnie des auteurs des quatre meilleures COMPTINES, Mannick brodera quatre chansons que vous entendrez sur RSR2, le mercredi 17 décembre.

Les envois seront adressés

RADIO ÉDUCATIVE
Radio suisse romande
1211 GENÈVE 8

jusqu'au 15 novembre 1980.

CONCOURS DE CONTES ET DE COMPTINES

Forme	*Classe d'âge*	*Moyens*	*Scénario*	*Méthodologie*	*Références*
COMPTINE	6 à 10 ans **Travail:** — Individuel — Par groupe — Par classe	Texte Bande dessinée Collage Bricolage	Le scénario se développera selon — une idée originale — en privilégiant la liberté d'expression Il servira de canevas à des chansons mises en musique par Mannick	Compte tenu de la spontanéité enfantine, le maître, selon ses propres méthodes encouragera l'enfant à s'exprimer — oralement d'abord — selon la forme d'expression choisie ensuite	Radio éducative Mannick Folklore, Rondes et Comptines Date: 12.12.79 Gaby Marchand Folklore, Rondes et Comptines Dates: 23.1.80 20.2.80 16.4.80 Les cassettes de ces émissions sont à disposition dans les Centres cantonaux des MAV (moyens audio-visuels)
CONTE	11 à 16 ans **Travail:** — Individuel — Par groupe — Par classe	Texte Bande dessinée Photo Collage	Le scénario sera écrit à partir: — d'une idée originale — une tradition régionale — une autre source locale — en retrouvant certains contes du terroir	Dans une phase préalable, travailler — le cadre — les personnages — l'action — l'expression des sentiments — le dialogue — l'optique narrative la langue **Démarche du conte** 1. Ecrire un synopsis de 10/20 l. 2. Préciser les éléments de construction 3. Plan détaillé 4. Rédaction 5. Lecture: examen collectif	**Méthodologie du conte** à l'usage de enseignants par M. Jean-Paul Pellaton, lecteur à l'Université de Berne Ce texte est publié dans le présent «Educateur». On peut l'obtenir à: RADIO ÉDUCATIVE Radio suisse romande 1211 **GENÈVE** 8

M.J.M., avril 80

(POUR PLUS DE DÉTAILS, PRIÈRE DE CONSULTER L'«ÉDUCATEUR» N° 19.)

didax

Spécialiste du matériel scolaire, parascolaire et didactique

Représentation: **HATIER, OCDL, LAVAUZELLE, RAGEOT, MAGNARD, CASTERMAN, FARANDOLE, DIDIER.**

Une gamme complète pour tous les âges de livres scolaires, de matériel didactique de littérature enfantine et de revues pédagogiques.

Si vous n'avez pas reçu de documentation pour vous et vos élèves, envoyez-nous le bon ci-contre. D'avance merci de votre intérêt.

BON DE DOCUMENTATION DIDAX

S.v.p. à envoyer à
DIDAX, avenue de Longemalle 5, CCP 367,
1020 RENENS-LAUSANNE, tél. (021) 34 35 05

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____ N°: _____

N° postal: _____ Localité: _____

Age des élèves: _____ ans

Date: _____ Signature: _____

COLONIE « LE VILLAGE »

Les Portes-du-Soleil

CHAMPÉRY

LA STATION QU'IL VOUS FAUT: centre sportif réputé, un des plus beaux domaines skiables, réciprocité avec Avoriaz, etc.

LA MAISON QU'IL VOUS FAUT: très spacieuse, 112 places, eau courante dans toutes les chambres. Avec ou sans pension suivant les périodes. Reçoit les week-ends avec raclette ou dîner. Ouvert toute l'année.

Mme A. Simonetta, case postale 33, 1920 Martigny, tél. (026) 2 30 30 - 01 - 02.

Pour la prochaine rentrée des classes, n'oubliez pas de commander ou de renouveler votre abonnement aux revues pédagogiques F. NATHAN:

ÉDUCATION ENFANTINE	**Fr. 44.—**
JOURNAL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES	**Fr. 46.—**
NOUVELLE REVUE PÉDAGOGIQUE	**Fr. 45.—**
DOCUMENTATION PAR L'IMAGE	**Fr. 45.—**

Nouvelle revue bimestrielle:

ÉDUCATION ET INFORMATIQUE pour un an:	**Fr. 70.—**
Prix spécial pour un abonnement de 2 ans:	**Fr. 125.—**

A commander à Diffusion J. MUHLETHALER, CCP 26, 1211 CHATELAINE, tél. (022) 96 44 52
ou à Librairie LTL, 12, rue du Lac, 1207 GENÈVE, tél. (022) 36 41 72.

OFFRE D'EMPLOI
Le **WWF Suisse** cherche pour son **Centre éducation environnement** à Yverdon

UN COLLABORATEUR

Cahier des charges:
— conférences, excursions, documentation, rédaction dans le cadre de la campagne Pro Natura Helvetica pour la rive sud du lac de Neuchâtel;
— collaboration à l'organisation des cours donnés par le centre et aux travaux de documentation;
— administration générale.

Exigences:
— facilités de contacts;
— esprit d'initiative;
— intérêt et expérience dans l'éducation des enfants;
— motivation pour la protection de la nature et de l'environnement.

Entrée à convenir.

Faire offre jusqu'au 5 septembre 1980 auprès de **M. Robert GOGEL, Centre WWF, 19, Hippodrome, 1400 Yverdon.**

Tenir compte de nos annonceurs:

c'est aussi nous aider!!!

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU CANTON DE BERNE

Inspection des écoles primaires

Par suite de démission pour raison d'âge, le poste

d'inspecteur/inspectrice des écoles primaires

du 14e arrondissement qui comprend les classes de langue française de Bienne et celles du district de Courtelary (sans les écoles de Jean-Gui, de Tramelan et des Reussilles) est mis au concours.
Des changements dans la délimitation de l'arrondissement d'inspection sont réservés.

Exigences:
Brevet bernois d'enseignement primaire ou secondaire. Connaissances approfondies en pédagogie et en méthodologie, aptitudes et intérêt à assister le corps enseignant, expérience des tâches administratives, bonnes connaissances de la langue allemande. Formation complémentaire et/ou perfectionnement souhaités.

Entrée en fonctions: 1er avril 1981 ou date à convenir.

Les conditions d'engagement et de rémunération sont réglées par le décret et la législation applicables au personnel de l'Etat. Les offres de service manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae, d'une photographie, des certificats et des qualifications éventuelles doivent parvenir jusqu'au 20 août 1980 à la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Sulgeneckstrasse 70, 3005 Berne.

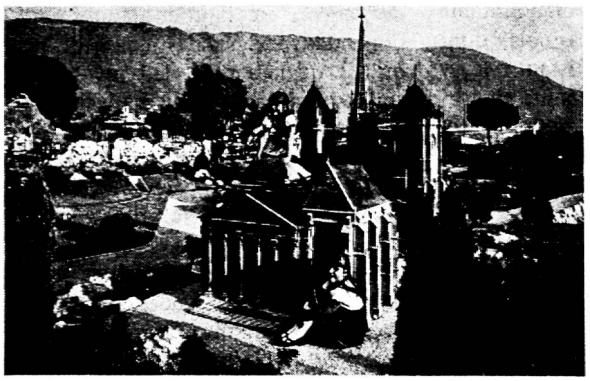

VISITEZ SWISSMINIATUR A MELIDE/LUGANO
Le paradis des petits et des grands !

Instituteurs et institutrices
lorsque vous préparez une course d'école qui prévoit un passage dans la région lémanique, n'oubliez pas un trajet en bateau avec les unités de la CGN.

Renseignez-vous à la gare la plus proche ou à la:

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LAC LÉMAN

17, av. de Rhodanie - CP - 1000 **Lausanne** 6 - ✆ (021) 26 35 35
Succursale à Genève: J.-Anglais - 1204 **Genève** - ✆ (022) 21 25 21

photocomposition
reliure
offset

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision, rapidité
et qualité pour l'impression
de revues, livres,
catalogues, prospectus,
imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs
depuis 1899

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux